
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-quatrième séance – Mardi 16 décembre 2008, à 17 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, conseiller administratif, *MM. Sylvain Clavel, Marc Dalphin, Alain de Kalbermatten, M^{me} Laetitia Guinand, M. Christian Lopez Quirland, M^{mes} Anne Moratti Jung, Véronique Paris, MM. Georges Queloz et Jean Sanchez.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny* et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 décembre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 décembre et mercredi 17 décembre 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, nous sommes tristes, je suis triste, M^{me} Madeleine Rossi est décédée cette nuit à la suite d'une grave maladie. Madeleine Rossi a été présidente du Conseil municipal en 1984-1985, elle a été conseillère administrative, responsable des finances de 1990 à 1995, elle était membre du Parti libéral. Ce fut une grande magistrate, elle fut maire de Genève, ce fut une amie.

L'enterrement aura lieu vendredi, à 14 h, à l'église catholique Saint-Joseph des Eaux-Vives. Je vous enjoins d'accompagner la famille, Rodolphe, son mari, avec qui j'ai parlé ce matin au téléphone, très éprouvé. Nous, les membres du Conseil administratif in corpore, nous adressons à toute la famille notre sincère attachement. Je demande au président du Conseil municipal de faire observer une minute de silence.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'excuse l'absence ce soir de M. Pierre Maudet, grippé. Je demande à M. Burri, secrétaire, de nous donner lecture de la lettre de démission de M. Baud-Lavigne.

Lecture de la lettre:

Genève, le 8 décembre 2008

Monsieur le président,
Chères et chers collègues,

C'est avec regret que je vous présente ma démission, avec effet immédiat.

En effet, de nouvelles opportunités professionnelles m'empêchent aujourd'hui de pouvoir assumer pleinement les charges de ma fonction, après seulement douze mois de présence parmi vous. Ne souhaitant pas être un demi-conseiller municipal en cette période où le travail des élus doit être plus que jamais soutenu, je préfère laisser ma place à d'autres qui pourront se consacrer pleinement à la mission que nous a confiée le peuple.

Cela m'amène au triste constat qu'en tant que jeune, débutant à la fois une carrière professionnelle et une carrière politique, il me faille faire un choix. Je pensais – naïvement peut-être – que l'on pouvait mener les deux de front, avec beaucoup de travail et de volonté. Je crois n'avoir manqué ni de l'un, ni de l'autre, mais les contraintes temporelles imposées par les horaires de nos séances plénières et de nos séances de commissions rendent impossible de tout mener de front.

Pour beaucoup d'employés, et particulièrement en cette période économique difficile, 17 h ou 17 h 30 – soit l'heure de début de nos séances – s'apparente plus au milieu de l'après-midi qu'au début de soirée. Dans ces conditions, il est toujours plus difficile de quitter son travail pour venir assister aux séances, tout en conservant une activité professionnelle à plein temps. Avant de m'engager dans la course au Conseil municipal, j'avais regardé les raisons qui poussaient les gens à démissionner. Dans la très grande majorité des cas, c'est précisément l'inadéquation entre l'activité professionnelle et les contraintes du Conseil municipal qui ont incité les anciennes et anciens conseillères et conseillers municipaux à abandonner leur charge.

Cela pose à mes yeux un grave problème de représentation démocratique, et pas seulement à Genève, puisque les jeunes sont amenés à faire des choix qui les détournent de la politique afin de s'assurer un avenir professionnel, ce qui est d'autant plus légitime que notre système de milice ne nous permet pas de vivre de nos activités politiques. Au final, nous ne sommes qu'une poignée de conseillers municipaux de moins de 30 ans. La situation tend par ailleurs à s'aggraver, comme le montre la récente élection de notre Assemblée constituante et comme le confirmeront sûrement les élections au Grand Conseil à venir.

Pour toutes ces raisons, j'espère que le Conseil municipal saura à l'avenir s'organiser en prenant en compte un certain nombre de réalités qu'il méconnaît aujourd'hui. Cela passera sans doute par des débats plus courts, des prises de parole moins redondantes et d'une manière générale une autodiscipline que tous les partis prônent mais que finalement personne n'applique. De la sorte, peut-être sera-t-il envisageable de modifier les horaires de séance, et permettre ainsi au plus grand nombre de s'engager en politique au service de toutes et tous. A l'heure actuelle, eu égard à la longueur des débats et en conséquence les séances supplémentaires qui n'ont plus rien d'exceptionnel, cela relève de l'impossible.

Quoi qu'il en soit, c'est avec un très grand intérêt que je continuerai de suivre la politique municipale, et vous garderez toutes et tous, Monsieur le président, chères et chers collègues, toute mon admiration pour les sacrifices, aussi bien professionnels que familiaux, que vous consentez pour l'intérêt général, en siégeant dans ce parlement.

Nul doute que les applaudissements qui accompagneront la prestation de serment de ma remplaçante salueront non seulement sa venue parmi vous, mais sou-

ligneront également la reconnaissance du travail, les choix et les sacrifices qu'elle aura à faire en acceptant cette charge.

Je garderai de cette expérience un bilan plus que positif, de nombreuses connaissances et même quelques amies.

Enfin, je souhaite remercier mes camarades socialistes pour m'avoir accueilli parmi eux, et pour m'avoir soutenu en me remplaçant lorsque je ne pouvais pas me libérer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, mes plus cordiales salutations.

Patrick Baud-Lavigne

C.c. Service des votations

Le président. Nous traiterons de la proposition PR-622 concernant le financement de primes et de participations à l'assurance maladie du personnel de la Ville de Genève à 20 h 30. Nous faisons en ce moment les photocopies du support au rapport oral que nous a fourni M^{me} Valiquer Grecuccio. Le temps que vous en prenez connaissance, comme ce rapport comporte plusieurs pages, nous préférons décaler ce point de notre ordre du jour.

3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement (Règlement de la Commission consultative, art. 3, lettre a) (RCM, art. 129, lettre B).

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'ai le plaisir de présenter la candidature de Diana Duarte Rizzolio, conseillère municipale. M^{me} Duarte Rizzolio a les compétences en cette matière puisqu'elle est ingénieure en génie rural et qu'elle travaille évidemment sur la problématique environnementale. Nombre de ses interventions, notamment en commission de l'aménagement et de l'environnement, ont prouvé son intérêt pour la problématique non seulement de l'aménagement, mais plus particulièrement des espaces publics ou des espaces verts. Nous sommes donc convaincus qu'elle saura travailler dignement au sein de cette commission.

Le président. Il n'y a visiblement pas d'autre candidature... Je propose donc que cette élection soit tacite.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio est élue. (Applaudissements.)

4. Prestations de serment de M^{me} Ariane Arlotti, remplaçant M^{me} Catherine Gaillard, conseillère municipale démissionnaire, et de M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz, remplaçant M. Patrick Baud-Lavigne, conseiller municipal démissionnaire.

M^{mes} Ariane Arlotti et Corinne Goehner-Da Cruz sont assermentées. (Applaudissements.)

5. Questions orales.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative responsable des finances de la Ville. Au printemps prochain, il est patent que le peuple suisse aura à se prononcer sur une hausse de 0,4% de la TVA. Aussi il m'intéresse de connaître l'ensemble des chiffres des versements qu'effectue la Ville de Genève au titre de la TVA.

Le président. M^{me} Salerno vous répondra demain.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Comme d'autres citoyennes ou citoyens de la Ville de Genève, j'ai pu lire les articles de presse consacrés à la transformation de la rue de la Corraterie, notamment à la perte de substance à terme dans l'affectation des commerces de cette rue, même s'il est prévu que certains commerces pourraient être transférés dans la nouvelle affectation d'une banque, au bas de la rue de la Corraterie. Toujours est-il que, selon moi, cela fait sens d'avoir une diversité des commerces

dans les arcades le long des cheminements des piétons, et aussi pour garder la diversité de ces mêmes commerces en ville.

Je ne suis certainement pas la seule ici à regretter les changements d'affectation de ces arcades en arcades complètement fermées sur la rue et plus largement sur la ville. En conséquence, au vu des nombreuses prises de position et des articles sur cette question, j'aimerais savoir si le Conseil administratif s'est prononcé et quelles actions il entend entreprendre pour préserver la diversité des commerces dans cette rue plus particulièrement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Comme vous, j'ai été très étonné de voir une des plus belles rues de notre ville faire l'objet de spéculations – il faut employer le terme – et qu'un certain nombre de commerçants de la Corraterie ont été invités à partir, voire qu'on leur a signifié leur congé. Je n'ai pas attendu la question de M^{me} Valiquer Greuccio pour agir. Je suis en train de préparer une lettre pour l'ensemble des propriétaires des immeubles pour leur signaler l'existence des plans d'utilisation du sol (PUS), et qu'ils ne pourront pas remettre ces locaux en location pour des bureaux, parce que c'est l'objectif de la plupart de ces promoteurs.

Nous avons eu un débat à ce sujet et une mesure que nous pouvons prendre est de leur indiquer – je l'ai fait de manière très ferme – que, de toute façon, ils n'obtiendront aucune dérogation aux PUS, notamment pour l'accès de tout le public. Il ne s'agit même pas d'un public sélectionné, car, pour d'autres arcades, des promoteurs sont venus me demander si une clientèle spécialisée pour contracter des assurances ne pourrait pas y accéder. Non, Mesdames et Messieurs, tout le public doit pouvoir entrer dans ces arcades et les vitrines doivent être de véritables vitrines. L'opacification des vitrines ne correspond pas aux PUS.

En revanche, j'attends qu'une décision de votre Conseil revienne rapidement en séance plénière au sujet d'un amendement présenté pour le changement d'affectation. Aujourd'hui, en effet, nous n'avons pas les moyens de lutter contre le changement d'affectation, par exemple, de la Mamounia, ce restaurant bien connu qui s'est vu signifier son congé. Il en est de même à la Corraterie. Mesdames et Messieurs, j'attends avec impatience le résultat de vos travaux et soyez certains que je suis déterminé à faire en sorte que les rues de notre ville restent animées et au service de nos concitoyennes et concitoyens.

M. Alpha Dramé (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Rémy Pagani et elle concerne le site d'Artamis. Etant rapporteur du projet d'assainissement, il m'avait été demandé de rendre rapidement le travail pour que les travaux puissent commencer. Je souhaite donc savoir où en est ce projet aujourd'hui.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Pour ce dossier, nous avons des surprises chaque semaine. D'abord, il y a eu le recours de Piment rouge. Le procureur général a convoqué cette association et il a été convenu de retirer ce recours – qui allait nous faire perdre au moins six mois – sous condition que l'Etat de Genève, qui gère les bâtiments, notamment celui de Piment rouge, lui trouve un autre lieu. Mais cela regarde l'Etat.

Ensuite, malheureusement, et comme je l'ai indiqué aux journaux, le consortium qui n'a pas été choisi pour la dépollution d'Artamis a fait recours en prétendant que celui qui a été désigné faisait de la sous-enchère. Je pensais que cette affaire durerait six mois et que nous nous retrouverions dans une situation extrêmement difficile, mais j'ai reçu une décision du Tribunal administratif qui levait l'effet suspensif. Je me réjouis donc de vous faire part de cette nouvelle et nous pourrions commencer théoriquement le 15 janvier 2009 – là, je touche du bois – la dépollution de l'amiante. Cela prendra environ un mois et nous commencerons à démolir les bâtiments vers le 15 février; ensuite, tout s'enchaînera comme prévu.

M. Rémy Burri (R). Ma question s'adresse, je suppose, à M^{me} Salerno et elle concerne la salle municipale des Asters. J'ai appris qu'une association qui désirait louer cette salle samedi prochain s'est vu refuser cette location sous prétexte que nous arrivions en période de vacances scolaires. J'ai trouvé cette réponse un peu surprenante, car il me semble que les salles font plutôt partie de la Gérance immobilière municipale. Je ne comprends donc pas pourquoi une telle location dépend du calendrier scolaire. Cela me paraît assez pénalisant pour les opportunités de location en périodes scolaires. Pouvez-vous me confirmer si cette pratique est réelle ou s'il y a une incompréhension de la part du locataire ou du loueur?

Le président. Il vous sera répondu demain.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani, magistrat qui fait rénover, transformer, construire et qui, finalement, restera dans l'histoire, puisqu'il nous a adressé une splendide plaquette... Je la trouve d'ailleurs très bien faite et je vous en félicite, Monsieur Pagani. Il y a même les trous pour la suspendre dans nos propres dossiers... Bravo! Cette plaquette a été envoyée à tout le monde et j'aimerais savoir à qui vous destinez cette publication, qui est quand même un triptyque assez important. Je pose cette question dans l'intérêt public, car je crains que ce document très bien fait ne passe à la corbeille de beaucoup, malgré ses coûts. J'aimerais savoir, Monsieur Pagani, si vous êtes sélectif ou si vous le distribuez à tout va.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ferai d'abord un peu d'histoire. Mes prédécesseurs éditait des publications assez importantes pour chaque construction, rénovation et aménagement urbain. Là, nous avons réduit le niveau à trois pages A4. J'espère que vous en appréciez la synthèse, la substantifique moelle, qui nous a permis de réduire les coûts de manière drastique. Nous ferons de telles publications pour chaque rénovation, entretien, comme ici pour la volière du bois de la Bâtie ou d'autres rénovations qui ont lieu quasiment tous les mois.

Comme vous l'avez relevé, il y a effectivement des petits trous et vous aurez le privilège de recevoir bientôt un petit classeur offert par le département, pour vous permettre de conserver précieusement ces publications. Je le rappelle, ces publications sont très intéressantes du point de vue historique et du point de vue des travaux, mais c'est également une manière de montrer à nos concitoyennes et concitoyens le travail effectif réalisé.

Cela étant, si mes souvenirs sont exacts, nous avons tiré ce document à 500 exemplaires, dont 80 ont été distribués. A l'avenir, nous verrons en fonction de la demande s'il faudra faire plus de publications ou réduire la voilure. De toute façon, nous avons prévu 500 exemplaires, ce qui nous permettra de voir venir et de ne pas stocker en abondance, contrairement à ce qui se passe actuellement, dans les caves de notre administration des publications qui, de fait, passeront un jour au pilon.

M. Alexis Barbey (L). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno. Il y a quelques semaines, nous avons reçu une invitation pour un cycle baptisé «Point de vue sur les droits humains» et je remarque que chaque date est illustrée par la présence de M^{me} Salerno. J'aimerais, à part la féliciter pour son omniscience sur ces sujets, lui demander si elle ne trouve pas qu'il s'agit là d'une politique de communication un peu abusive.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur Barbey, de lire avec attention le matériel que l'on vous envoie, c'est un bon point. Vous savez que cette année est le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et le Conseil administratif avait décidé d'avoir à la fois des manifestations d'ampleur internationale, en lien notamment avec les Nations Unies, mais pas uniquement, et la déclinaison d'un volet local. Le volet local, comme une partie d'ailleurs du volet international, m'incombait.

J'ai donc décidé d'avoir des discussions – mais ce n'est pas moi qui menais les débats – dans cinq quartiers différents, sur cinq droits assez intimement liés à l'activité du département. C'était une manière de répondre à des interrogations

concrètes de nos concitoyennes et concitoyens sur leurs droits. Il y avait le droit au logement, le droit à l'égalité, le droit à un environnement sain, notamment. Vous le verrez en lisant encore plus attentivement le dépliant, il y avait à chaque débat un intervenant qui était un spécialiste, un expert, avec une personne qui faisait office de modérateur. Ma présence nous a semblé importante et, dans les faits, elle s'est révélée utile, parce que les gens ont souvent posé des questions en lien avec leur vie au quotidien dans leur quartier, sur des problématiques de logement ou de mobilité. C'était donc bien pour eux qu'une personne assure l'interface avec les pouvoirs publics et, en l'occurrence, c'était moi.

J'aimerais poursuivre cette expérience à l'avenir et je pense que j'en augmenterai la fréquence lors de mon année de mairie. L'avantage d'une démocratie semi-directe, comme on la connaît en Suisse, c'est aussi cette proximité avec la personne élue et, pour nos concitoyennes et concitoyens, ce dialogue doit être facilité, car il permet de poser des questions et d'obtenir les réponses dans le laps de temps le plus court possible. Je vais donc continuer et je pense même que nous devrions ouvrir cette expérience à d'autres élus, y compris à vous, membres du Conseil municipal.

M. Pierre Rumo (AGT). Ma question s'adressait plutôt à M. Pierre Maudet, mais, comme il est absent, elle peut également concerner M. Tornare, ou éventuellement M^{me} Salerno. Dans une interview parue le 6 décembre 2008 dans *Le Temps*, M. Hubert Julien-Laferrrière, adjoint au maire de Lyon, a critiqué assez vertement le Fonds mondial de solidarité numérique. Il affirmait notamment que les frais de gestion couvraient les 80% des sommes mises à la disposition de ce fonds. Quelques jours plus tard, M^{me} Tania Zinoviev a répondu, pour le fonds mondial, que ces chiffres n'étaient pas corrects. Je pose alors deux questions. Genève perdra-t-elle ce secrétariat du Fonds mondial de solidarité numérique et notre municipalité se battra-t-elle pour le conserver?

M. Manuel Tornare, maire. Sur le plan politique, M. Maudet est responsable de ce dossier. Par respect de la collégialité, je lui laisserai la priorité, c'est-à-dire qu'il vous répondra lui-même.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse à M. le maire et elle concerne une information que j'ai trouvée il y a quelques semaines dans la presse romande au sujet de l'implication de la Confédération dans les quartiers. L'animation et l'entretien des quartiers sont le gage de la qualité de vie et de la cohésion sociale. On penserait légitimement que c'est la Ville de Genève qui s'exprime, mais, fait

surprenant, c'est la Confédération qui mentionne cette préoccupation, avec des budgets certes dérisoires, en l'occurrence 500 000 francs à partager par année entre différentes communes de Suisse.

Je voulais savoir si vous aviez connaissance de cette implication de la Confédération. C'est l'Office fédéral du développement territorial qui communiquait sur ce sujet et je me demandais, même s'il s'agit de sommes tout à fait dérisoires, si la Ville ne pourrait pas essayer, à l'avenir – peut-être le fait-elle déjà? – de décrocher quelques milliers de francs auprès de cet office.

Le président. M. le maire vous répondra demain.

6. Motion du 21 mai 2008 de M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Silvia Machado, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Mary Pallante, MM. Patrick Baud-Lavigne, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Thierry Piguët, Christian Lopez Quirland et Christophe Buemi: «Mieux informer sur les événements planifiés sur la plaine de Plainpalais» (M-801)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que toute l'année diverses manifestations ont lieu sur la plaine de Plainpalais;
 - que les habitant-e-s du quartier, utilisateurs, exploitants et visiteurs de la plaine ne sont pas toujours informés sur les événements planifiés;
 - que certaines manifestations exceptionnelles sont parfois très bruyantes et que certain-e-s habitant-e-s pourraient prendre leurs dispositions à ces périodes;
 - que ces mêmes manifestations font partie de la vie urbaine dans un site central comme la plaine, qui est depuis longtemps un lieu d'activités multiples,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- nommer un-e coordinateur-trice interservices chargé-e de centraliser les informations et d'établir le calendrier des diverses manifestations ayant lieu sur la plaine de Plainpalais;

¹ «Mémoire 165^e année»: Annonce, 6030.

- mettre en place un panneau d’affichage avec les événements programmés sur la plaine;
- informer les habitant-e-s des événements programmés, notamment lorsque ceux-ci sont particulièrement importants, dans le journal de quartier ou une autre publication destinée au quartier.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Le fond de la motion qui vous est proposée a trait à une meilleure communication sur les événements qui se déroulent sur la plaine de Plainpalais. Je sais que le magistrat Pierre Maudet voulait être parmi nous lors du traitement de cette motion, malheureusement, il n’est pas là. Depuis plusieurs siècles, comme vous le savez, cette plaine est un lieu d’activités multiples et, au cours du temps, elle s’est retrouvée en pleine ville, ce qui nous permet de maintenir certaines manifestations de taille importante au centre-ville.

Depuis quelques années, plusieurs pétitions concernant les activités bruyantes sur cette plaine ont été déposées auprès du Conseil municipal. Elles ont été traitées par la commission des pétitions puis discutées en séance plénière, mais elles n’ont malheureusement pas toujours trouvé la réponse souhaitée par les habitants.

Les personnes qui connaissent bien l’endroit savent qu’à l’entrée du parking se trouve un support pour des affiches en relation avec les activités sur la plaine, mais sans calendrier détaillé des activités principales. A une autre échelle, à plusieurs endroits de la ville, on trouve des calendriers avec les activités culturelles en ville de Genève. Nous pourrions avoir un calendrier semblable sur ce support existant.

La motion demande aussi de mieux informer les habitants du quartier, et les autres habitants de la ville, grâce à des moyens de communication qui existent déjà comme, par exemple, les journaux de quartier. La première invite demande de nommer un coordinateur interservices chargé de centraliser les informations et d’établir le calendrier de ces diverses manifestations.

Nous souhaitons que vous réserviez un bon accueil à cette motion.

Préconsultation

Le président. Nous sommes saisis de deux amendements, l’un de M^{me} Patricia Richard et l’autre de M^{me} Nathalie Fontanet, qui demandent la même chose. Je vous le lis:

Projet d'amendement

Suppression de la première invite.

Je passe d'abord la parole à M^{me} Richard, puis à M^{me} Fontanet.

M^{me} Patricia Richard (R). En fait, les radicaux-libéraux sont tellement proches qu'ils ont exactement la même idée... Nous souhaitons supprimer la première invite, car nous estimons que la deuxième et la troisième invite sont largement suffisantes. Pas besoin pour cela de nommer un coordinateur en plus, cela occasionnerait des frais supplémentaires et, de toute façon, les services font très bien ce travail. Il suffira juste, comme stipulé dans les deux autres invites, de mettre un panneau pour informer les habitants.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Le groupe libéral accueillait favorablement cette motion, d'abord, parce que, pour nous, la communication est importante. Ensuite, il est vrai que la plaine de Plainpalais a donné lieu régulièrement à des nuisances pour le voisinage et nous estimons que ces nuisances peuvent notamment être atténuées par une bonne information.

En revanche, la première invite, en ce qu'elle parle de nommer un coordinateur, nous dérange, parce que, vous le savez, tant les libéraux que les radicaux sont opposés à toute nouvelle nomination ou – entre guillemets – nouveaux fonctionnaires. Dans ce contexte, nous souhaiterions supprimer cette première invite et nous serions d'accord pour voter un renvoi immédiat de cette motion au Conseil administratif, estimant qu'elle n'a pas lieu d'être étudiée en commission tant elle fait sens.

M. Pascal Rubeli (UDC). Cette motion fait sens, en tout cas pour la deuxième et la troisième invite. Nous souhaitons également que la première invite soit supprimée, d'autant plus que, dans le cas d'espèce, si je me souviens bien, au budget nous avons voté un poste de communication pour l'information au département de M. Pagani et cette personne pourrait très bien se charger de ce travail.

Je tiens simplement à attirer l'attention de ce plénum qu'il ne s'agit pas, en fait, du fond, qui est la plaine de Plainpalais, car il existe bien d'autres endroits, mais plutôt de la forme. Je me souviens qu'ici, en séance plénière, lorsque nous parlions des trams – du tram Cornavin-Onex-Bernex ou de celui qui monte à la Servette – j'ai défendu à plusieurs reprises le fait qu'on donne les moyens de bien communiquer – cela a été fait au budget – pour que les gens soient informés de ce qui se passe.

C'est dans ce sens que nous sommes d'accord de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Je voulais préciser, pour ceux qui ne l'avaient pas compris, que le coordinateur ou la coordinatrice à nommer serait déjà une personne engagée par la Ville. Il s'agit juste d'attribuer cette fonction à une personne de l'un des départements concernés.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Le groupe des Verts accueille aussi favorablement cette motion, considérant toutes les problématiques liées aux pétitions déposées à la suite des nuisances sur la plaine de Plainpalais par rapport au manque d'information envers les habitants. Le problème, qui est celui de toutes les motions discutées six ou huit mois après leur dépôt, est que le Conseil administratif a déjà pris un certain nombre de mesures. A ce propos, nous aurions aimé que le Conseil administratif nous explique ce qu'il pense de cette motion M-801 et ce qui a déjà été fait; ce serait une bonne base de discussion.

Dans cet état d'esprit, nous soutiendrons l'amendement déposé par les groupes libéral et radical, parce que nous ne pensons pas que c'est au Conseil municipal de se charger de l'organisation du travail des fonctionnaires de la Ville de Genève, mais bien au Conseil administratif de choisir le meilleur moyen pour informer la population des problématiques de la plaine de Plainpalais.

Mis aux voix, l'amendement de M^{mes} Richard et Fontanet est accepté par 43 oui contre 22 non.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre en place un panneau d'affichage avec les événements programmés sur la plaine;
- informer les habitant-e-s des événements programmés, notamment lorsque ceux-ci sont particulièrement importants, dans le journal de quartier ou une autre publication destinée au quartier.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Résolution du 20 mai 2008 de MM. Alexis Barbey, Jean Sanchez, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Danièle Magnin: «Pour que le CEVA soit bien intégré dans la cité» (R-111)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- l'acceptation par le Conseil fédéral du projet du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse);
- les nombreux ajustements à ce projet demandés par l'Office fédéral des transports et qui sont en cours d'examen;
- le fait que le caractère structurant de ce projet et les avantages indéniables qu'il amènera à terme doivent être atteints avec le moins de nuisances possible;
- les importantes répercussions que ce chantier aura sur la ville de Genève et, en particulier, sur le quartier de Champel;
- la possibilité de profiter de ce chantier pour améliorer les infrastructures routières;
- le souci légitime des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du tracé de ne pas voir leur bien se dégrader en raison de vibrations liées au passage des trains,

le Conseil municipal demande au Conseil d'Etat d'inclure dans les études sur les travaux d'adaptation demandés par l'Office fédéral des transports:

- le redimensionnement de la gare de Champel dans le but d'en diminuer l'emprise au sol;
- l'adaptation légère du tracé pour privilégier le passage sous le parc Bertrand afin de passer sous le moins d'immeubles possible;
- l'éventualité de profiter du chantier pour créer quelques places de parking en sous-sol dans le quartier de Champel.

M. Alexis Barbey (L). La résolution R-111 a été déposée au mois de mai 2008. Depuis, le Conseil municipal a décidé un certain nombre d'actions. D'une part, il a voté une participation financière à l'étude d'un tunnel d'accès entre la gare CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) et l'hôpital, qui était un acte majeur, puisque le Conseil municipal prenait une position financièrement impliquée en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants de Champel à l'issue de ce chantier.

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 5577. Motion d'ordre, 5596.

D'autre part, l'Association des habitants du quartier de Champel, lors d'une entrevue avec le Département des constructions et des technologies de l'information, à laquelle M^{me} Magnin, M. Zaugg et quelques autres personnes participaient, a obtenu différentes assurances sur l'emprise au sol de cette gare de Champel, en particulier grâce au redimensionnement des accès par escaliers roulants.

Au vu de l'ancienneté de cette résolution, le groupe libéral, dans un souci de permettre à ce Conseil municipal de travailler plus rapidement, a décidé de retirer cette résolution.

Le président. Il est pris acte de ce retrait.

8. Proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 555 750 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 78 750 francs, soit un montant brut de 634 500 francs, destiné à la réhabilitation du collecteur public d'assainissement des eaux de la rue de la Corraterie, tronçon compris entre la rue de la Tertasse et la rue du Stand (PR-657).

Préambule

Le 20 octobre 2004, la commission des travaux du Conseil municipal refusait la proposition de crédit PR-336 «Proposition du Conseil administratif du 25 février 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 961 000 francs pour le réaménagement de la rue de la Corraterie», qui prévoyait le réaménagement de cette artère, y compris la reconstruction en séparatif des collecteurs.

Il était prévu d'engager ce chantier parallèlement aux travaux des Transports publics genevois (TPG), qui doivent impérativement procéder au renouvellement de leur infrastructure ferroviaire, datant de quarante ans.

Le refus de la proposition PR-336 et la nécessité d'assurer l'entretien du collecteur de la rue de la Corraterie, qui est en mauvais état, nous contraignent à présenter une nouvelle demande de crédit, permettant de réhabiliter ledit collecteur en système unitaire, comme le préconise le nouveau plan général d'écoulement des eaux (PGEE).

Ces travaux seront engagés en parallèle et coordonnés avec les TPG, qui prévoient d'engager leurs travaux dans le courant de 2008.

Exposé des motifs

Le nouveau PGEE définit que les collecteurs des rues de la Tertasse, de la Croix-Rouge, de la rampe de la Treille, ainsi que de la rue de la Corratérie conserveront leur régime d'écoulement unitaire actuel.

Un contrôle télévisé, réalisé en 1998 dans les rues ci-dessus, révélait que le tronçon de 230 mètres du collecteur de la rue de la Corratérie, s'écoulant en direction de la rue du Stand, requerrait déjà, à l'époque, une intervention.

Dans ce collecteur d'eaux mélangées, construit avant 1960, en béton ovoïde 60/90 centimètres, la présence d'importants défauts d'étanchéité (nombreuses fissures) ainsi qu'une forte usure du radier nécessitent de réhabiliter cet ouvrage.

Pour ce qui est de la surface, aucun aménagement n'est prévu par la Ville de Genève. Cependant, le nouvel alignement des voies du tramway, par les TPG, nécessite une intervention sur l'îlot existant au débouché sur la rue du Stand, ainsi que sur les aménagements piétons au bas de la rue de la Tertasse. Il s'agit, lors de ces travaux, de démolir et reconstruire légèrement en retrait les bords de chaussée, en reculant les bordures existantes afin d'augmenter le gabarit de la chaussée.

Obligations légales

La loi sur les routes précise que les travaux d'entretien des voies publiques sises sur le territoire de la Ville de Genève, ainsi que les travaux de construction et d'entretien du réseau d'assainissement, incombent à celle-ci. La construction du réseau secondaire est à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 58 de la loi sur les eaux (L 2 05).

Description des travaux

Chemisage du collecteur

L'état structurel du collecteur existant permet de mettre en œuvre une rénovation, depuis l'intérieur, par chemisage. Ce procédé, qui consiste à dérouler dans l'ouvrage existant une gaine en matériau souple (comme une chaussette), permet un gain de temps et d'espace, tout en limitant, d'une manière générale, les nuisances.

Raccordements et embranchements privés

Avec l'introduction du nouveau PGEE, les privés ne sont plus tenus de mettre leurs raccordements en séparatif. La Ville de Genève se doit, après chemisage du collecteur, d'intervenir au droit de chaque raccordement privé, afin d'assurer la

Proposition: collecteur à la rue de la Corraterie

découpe de la gaine et permettre ainsi la récupération des eaux dans le collecteur réparé.

Modification des cheminées de visite – raccordement des sacs EP (eaux pluviales)

Le chemisage du collecteur engendre, dans les cheminées de visite, des découpes de la gaine et des travaux d'adaptation pour assurer l'écoulement des eaux des raccordements existants, ainsi que ceux des sacs EP et garantir, en tout temps, l'accès permettant l'entretien courant du collecteur.

Estimation du coût

Rue de la Corraterie – Travaux liés à la modification des voies TPG

Entretien collecteurs

	Fr.	Fr.
<u>Génie civil</u>		
Installation de chantier	70 000	
Chemisage du collecteur 60/90	320 000	
Raccordements et embranchements	60 000	
Modifications des cheminées	20 000	
Branchements et raccordement sacs EP	20 000	
Réaménagement du trottoir «Tertasse»	<u>15 000</u>	
Total		505 000
<u>Honoraires</u>		
Ingénieurs civils	30 000	
Ingénieurs géomètres (mutation et cadastration)	<u>5 000</u>	
Total		35 000
<u>Frais divers</u>		
Essais de matériaux en laboratoires	6 000	
Héliographies, reprographies	<u>5 000</u>	
Total		11 000
Information et communication		<u>9 000</u>
Total HT		560 000
TVA 7,6% (arrondi)		<u>42 560</u>
Total TTC		602 560
Prestations du personnel pour les investissements 4%		<u>24 100</u>
Total TTC brut		626 660
Intérêts intercalaires: $\frac{\text{total TTC} \times 3,75 \times 8}{2 \times 100 \times 12}$		<u>7 840</u>
Total TTC net		634 500

A déduire:

subvention cantonale de 15% pour les nouveaux équipements
réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève

(coût estimé de l'entretien du collecteur 475 000 + TVA = 505 000) 78 750

Total TTC

555 750

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil.

Autorisation de construire

Les travaux d'entretien du collecteur ne nécessitent pas la dépose d'une requête en autorisation de construire auprès du Département des constructions et des technologies de l'information.

Les modifications de surfaces qui découlent des modifications des voies de tramway font partie intégrante de la demande d'autorisation des TPG auprès de l'Office fédéral des transports.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements de personnes à mobilité réduite ainsi que des malvoyants.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés dans l'environnement du chantier, la continuité des cheminements sera assurée.

Agenda 21 et choix écologiques

L'entretien par chemisage, du collecteur unitaire existant, s'inscrit dans une conception de développement durable, par la prolongation de sa durée de vie et la diminution considérable de la durée des travaux.

La grave, les enrobés bitumineux et les bétons utilisés seront composés de matériaux recyclés.

Information publique

Un panneau de chantier est prévu à chaque extrémité de la rue, avec des informations sur la nature des travaux, leur durée, leur coût et les entreprises concernées.

L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres, avant le début du chantier. En cours de chantier, si nécessaire, d'autres avis pourront être distribués.

Deux avis payants sont prévus dans la presse (l'un pour le début des travaux, l'autre en cas de perturbation importante).

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet d'assainissement de la présente demande de crédit a été élaboré par le Service du génie civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Délai et programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer quatre mois après le vote du Conseil municipal et dureront huit mois.

Régime foncier

Les parcelles sont situées sur le domaine public de la Ville de Genève.

Subvention(s) et partenariat(s)

Une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement dans ce secteur.

Plan financier d'investissement

Cet objet sera financé par la ligne inscrite sous le numéro 081.800.08 en PRA «Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2010» du quatrième plan financier d'investissement 2009-2020, pour un montant de 2 500 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien et le nettoyage de ces ouvrages seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charges d'exploitation supplémentaires.

Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 38 220 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 555 750 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 78 750 francs, soit un montant brut de 634 500 francs, destiné à la réhabilitation du collecteur public d'assainissement des eaux de la rue de la Corraterie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 634 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toute servitude en droit ou en charge sur les parcelles du périmètre concerné afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Préconsultation

M^{me} Linda de Coulon (L). Je suis un peu étonnée qu'il ait fallu plus de trois ans au Conseil administratif pour nous présenter cette petite proposition. Peut-

être que certains d'entre vous ne s'en souviennent pas, mais le 13 septembre 2005 le Conseil municipal avait refusé la proposition initiale PR-336 et l'avait renvoyée au Conseil administratif en lui demandant de la modifier conformément aux souhaits de la commission des travaux. Et voilà, plus de trois ans après, nous recevons enfin cette petite proposition dans le sens demandé – je l'espère – par la commission des travaux d'alors.

Je dois encore faire remarquer que cette proposition a dû certainement rester dans votre tiroir, Monsieur Pagani, parce que, concernant les travaux visés par ce crédit, je lis: «Ces travaux seront engagés en parallèle et coordonnés avec les TPG, qui prévoient d'engager leurs travaux dans le courant de 2008.» Or nous sommes à la fin 2008... Il me semble que la rédaction est un peu tardive. Cette proposition a certainement été oubliée dans un tiroir et elle n'a pas été actualisée.

Cela dit, c'est bien volontiers que la commission des travaux étudiera cette proposition avec diligence.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.

9. Proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 592 300 francs, ramené à 150 000 francs, destiné à la commande d'une fresque à Hans Erni, en hommage à l'artiste, à l'occasion de son 100^e anniversaire (PR-658).

Préambule

La Ville de Genève entretient depuis de nombreuses années des relations étroites avec l'artiste Hans Erni. Celles-ci ont d'ailleurs été relatées dans un livre très intéressant de Jean-Charles Giroud, directeur de la Bibliothèque de Genève, publié en 2006 par Patrick Cramer, éditeur à Genève.

A l'occasion du 100^e anniversaire de Hans Erni, il a semblé important au Conseil administratif de marquer de manière forte l'attachement de la Ville de Genève à cet artiste de renommée internationale.

Exposé des motifs

Dans cette optique, nous nous sommes attachés à chercher un lieu qui permette à Hans Erni de déployer toute son inspiration. Après examen des propositions des lieux permettant de présenter avantageusement une fresque de grande taille, il est apparu que l'endroit le plus adéquat susceptible d'accueillir une telle réalisation serait la place des Nations, lieu symbolique des thèmes chers à l'artiste. Les deux murs d'entrée de l'enceinte du Palais des Nations, face à la place, permettraient de donner une dimension symbolique supplémentaire à l'œuvre, encadrant en quelque sorte l'allée des drapeaux.

Tant la mission suisse que les autorités onusiennes consultées se sont montrées enthousiastes quant à la réalisation de ce projet à cet emplacement. Ainsi, nous avons d'ores et déjà obtenu leur accord de principe. Celui-ci sera concrétisé par l'établissement d'une convention entre la Ville de Genève, propriétaire de l'œuvre, et l'Organisation des Nations Unies, propriétaire du mur de support situé sur domaine privé communal, mais au bénéfice d'un droit de superficie.

Cette convention sera établie pour régler les différentes modalités relatives à la mise en place de cette œuvre, mais aussi à son entretien.

En parallèle, des contacts ont déjà été pris avec une association des amis de Hans Erni à Genève, enthousiasmée par le projet et qui a bien voulu faire une demande de soutien financier à la Loterie suisse romande, qui diminuera d'autant le crédit à soumettre à votre Conseil municipal. Le responsable de la Loterie suisse romande à Genève a d'ores et déjà manifesté sa volonté de soutenir ce projet auprès de son comité d'attribution.

D'autre part, Migros Genève s'est également prononcée favorablement pour un soutien financier encore à préciser, en hommage à Hans Erni et à sa collaboration très ancienne avec l'artiste.

Description de l'ouvrage

L'œuvre sera composée de deux fresques en céramique d'environ 30 m de long sur 2 m de haut, qui seront scellées sur les murs situés de part et d'autre de l'allée des drapeaux de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agira d'une œuvre nouvelle et inédite, créée spécialement pour l'occasion par Hans Erni et qui aura pour thème la paix.

D'ici à la fin du mois de novembre 2008, Hans Erni aura terminé les dessins préparatoires qui, une fois scannés et retravaillés par un photolithographe, permettront la réalisation des deux fresques composant son œuvre.

Pour assurer une excellente reproduction des dessins originaux sur carreaux céramiques, un céramiste genevois a été mandaté pour piloter la réalisation afin

de garantir la précision de la reproduction, notamment la reproduction des couleurs, et proposer un processus de fabrication industriel pour minimiser les coûts de fabrication. Des échantillons réalisés à notre demande nous ont satisfaits, ainsi que l'artiste, appelé à se prononcer sur la technique proposée.

Les fours des céramistes ne permettant pas la fabrication d'un objet d'aussi grandes dimensions d'une seule pièce, les deux fresques devront donc être subdivisées en plusieurs centaines de carreaux d'environ 50 cm×50 cm. Ceux-ci seront réalisés en Italie ou en Espagne par une entreprise spécialisée dans la réalisation de carreaux céramiques industriels.

Pour intégrer l'œuvre sur son support, un relevé géométrique du mur sera effectué et un mandataire spécialisé établira un calpinage précis des carreaux de céramique en fonction des joints de dilatation du mur, de sa courbure et de son implantation dans le site.

Estimation du coût

Fabrication de l'œuvre et mise en œuvre

Photolithographie	12 500	
Fabrication des carreaux céramiques	198 000	
Transport	12 000	
Frais de douane	10 000	
Travaux préparatoires du mur de l'ONU	24 000	
Pose des carreaux céramiques	40 000	
Divers et imprévus 10%	<u>28 000</u>	
Total		325 500

Honoraires

Achat de l'œuvre à Hans Erni	100 000	
Céramiste	60 000	
Architecte (calpinage)	13 200	
Ingénieur géomètre	10 700	
Graphiste (plaquette, panneau)	<u>15 000</u>	
Total		198 900

Frais divers

Panneau de chantier	5 000	
Plaquette – impression	<u>16 000</u>	
Total		21 000

Information et communication

		<u>5 000</u>
Total HT		550 400
TVA 7,6%		<u>41 900</u>
Total TTC		<u>592 300</u>

Validité des coûts

Les estimations des coûts sont basées sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de construction (2008).

Subvention(s) et partenariat(s)

Du fait du délai relativement court avant la date du 100^e anniversaire de l'artiste (février 2009), des contacts ont déjà été pris avec une association des amis de Hans Erni à Genève, qui a bien voulu faire une demande de soutien financier à la Loterie suisse romande qui diminuera d'autant le crédit de 592 300 francs à soumettre à votre Conseil municipal. Le responsable de la Loterie suisse romande à Genève a d'ores et déjà manifesté sa volonté de soutenir ce projet auprès de son comité d'attribution.

D'autre part, Migros Genève s'est également prononcée favorablement pour un soutien financier, en hommage à Hans Erni et à sa collaboration très ancienne avec l'artiste.

Programme des travaux

Les travaux seront réalisés au printemps 2009, dès que les températures extérieures permettront la mise en œuvre des colles de fixation: celles-ci ne sont applicables que lorsque la température extérieure moyenne est supérieure à 5°C. Ils dureront environ deux mois.

Information publique

Cette réalisation exceptionnelle sera portée à la connaissance du public et des médias lors de sa mise en place (pose de la première pièce en céramique, par exemple), ainsi qu'une fois achevée. Outre une conférence de presse, une inauguration publique sera organisée.

Régime foncier

L'œuvre se situe sur le mur d'enceinte du Palais des Nations, situé sur la parcelle N° 2070 domaine privé communal, mais qui est au bénéfice d'un droit de superficie pour l'Organisation des Nations Unies.

Convention

Une convention entre la Ville de Genève, propriétaire de l'œuvre, et l'Organisation des Nations Unies, propriétaire du mur de support, sera établie pour régler

les différentes modalités relatives à la mise en place de cette œuvre, son entretien et de son éventuel enlèvement.

Intérêts intercalaires

La durée des travaux étant inférieure à six mois, aucun intérêt intercalaire ne doit être pris en compte.

Plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas compris dans le troisième plan financier d'investissement 2008-2019.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet de la présente demande de crédit a été élaboré par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et le Service du génie civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Budget provisionnel d'exploitation

L'objet entraîne des charges d'exploitation supplémentaires de fonctionnement pour les comptes suivants:

230200 31340: Fournitures pour monuments et fontaines	Fr. 100 HT
230203 31540: Entretien des monuments et fontaines par tiers	Fr. 1000 HT

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 71 230 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

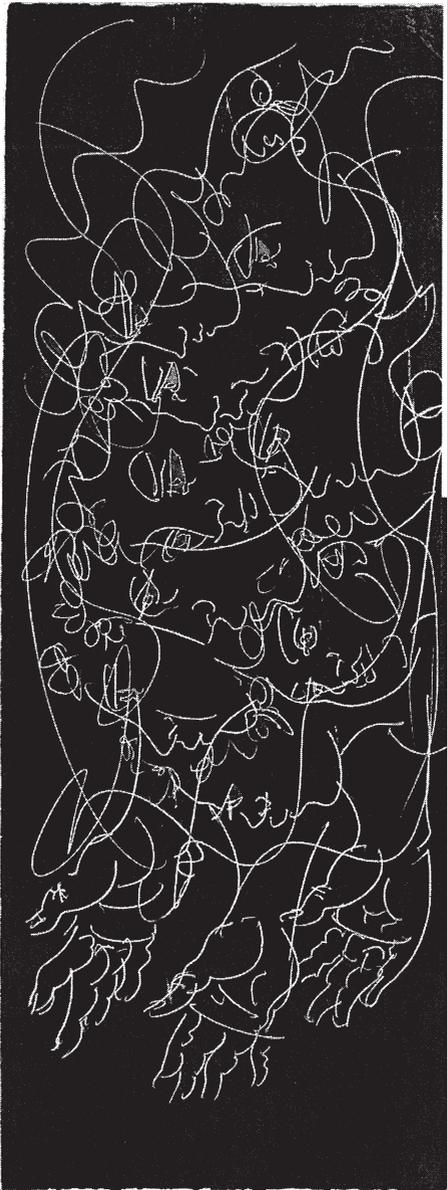
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 592 300 francs destiné à la commande d'une fresque à Hans Erni, en l'hommage à l'artiste, à l'occasion de son 100^e anniversaire, déduction faite d'éventuelles subventions.

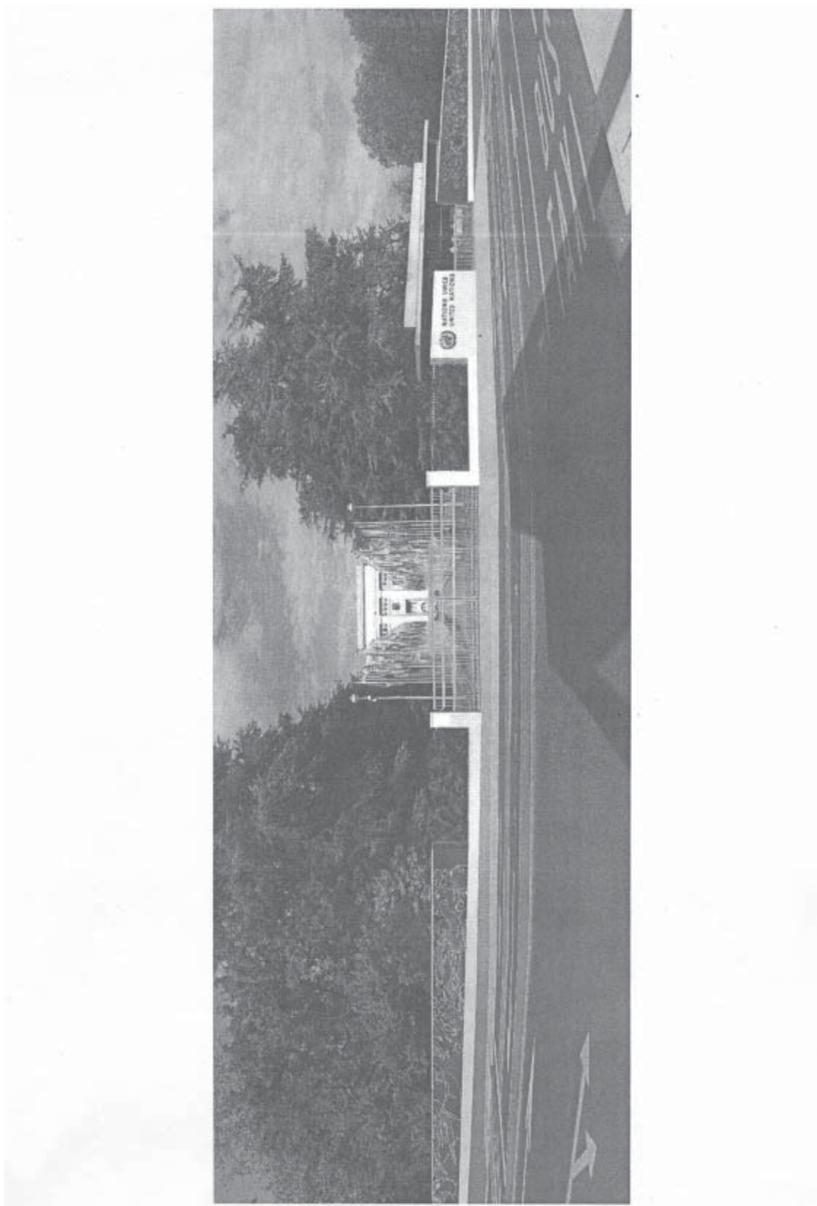
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 592 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Annexes: Reproductions partielles de l'œuvre (esquisses préparatoires)
Photomontage type de l'œuvre dans le site (proposition de travail)







Le président. Je vais passer la parole à M. Pagani, mais il faut savoir que l'ensemble des groupes – et je remercie les libéraux et les Verts – ont décidé sans discussion de renvoyer cette proposition à la commission des arts et de la culture.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai fait afficher au fond de la salle le projet de fresque presque définitif, il y a encore les liens entre chaque image. C'est une production assez extraordinaire d'un homme âgé aujourd'hui de 99 ans et quelques mois. J'ai aussi fait apporter un mètre de fresque que nous avons testé pour la produire de manière industrielle. Cette fresque sera sur le domaine public, visible par l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens, devant l'allée des drapeaux de la place des Nations.

Mon problème, actuellement – je le soumetts à votre sagacité – c'est que si nous renvoyons cette proposition à la commission des arts et de la culture, elle reviendra en janvier 2009; en février, nous devons attendre l'échéance du délai référendaire et il me faut environ trois mois pour faire produire cette fresque et la monter sur le mur. Cela veut dire qu'avant juin, voire septembre 2009, rien ne se passera. Je vous laisse imaginer M. Erni, qui fêtera ses 100 ans au mois de février... J'ai donc un problème de délai. J'ai demandé à la présidente de la commission des arts et de la culture s'il serait possible de réunir rapidement les membres de cette commission, de préférence demain dans la journée, pour que je présente ce projet.

Mesdames et Messieurs, j'ai une surprise, c'est que le Conseil municipal n'aura plus qu'à verser entre 100 000 et 120 000 francs, puisque les dons affluent depuis la publication de ce projet dans la *Tribune de Genève*. J'estime qu'il faudrait faire un effort et, si vous en convenez, réunir rapidement cette commission pour me permettre de lancer les travaux au début du mois de janvier 2009. Je vous en remercie d'avance et je vous laisse le soin de faire en sorte que cette affaire soit traitée avec diligence.

Les autorités fédérales et le Conseil d'Etat sont derrière nous – j'ai eu un téléphone hier avec M^{me} Calmy-Rey – ils mettront la main à la pâte – si j'ose dire – puisqu'ils sont aussi d'accord de verser de l'argent, donc de nous aider à produire cette fresque dans le sens où c'est aussi un soutien aux organisations internationales, puisque M. Erni est connu internationalement.

Préconsultation

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Le groupe socialiste est d'accord de tenir une séance supplémentaire de la commission des arts et de la culture, étant

donné que nous proposons le renvoi de cette proposition à cette commission. Mais il conviendrait au préalable de modifier la proposition, puisque, aujourd'hui, le crédit demandé est inférieur, étant donné que vous pouvez compter sur la participation d'autres organismes.

En conséquence, pour la forme, il faut modifier la proposition et c'est cette proposition modifiée que la commission des arts et de la culture pourra traiter dans l'urgence, si besoin est.

M^{me} Anne Carron-Cescato, présidente de la commission des arts et de la culture (DC). Sur ce dossier, j'entends faire diligence. Après avoir fait un sondage auprès des commissaires – étant donné que les gens ont des obligations – la commission des arts et de la culture pourrait se réunir jeudi, à l'heure habituelle. Voilà ma proposition, Monsieur le président.

Le président. Merci, Madame. Allez-vous réunir éventuellement la commission à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret pour en parler? Je vous laisse réfléchir, Madame.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical est quand même un peu surpris, car on a l'impression d'apprendre aujourd'hui que l'artiste aura 100 ans l'année prochaine... On peut se poser la question de savoir pourquoi le Conseil administratif attend le 3 décembre 2008 pour nous dire que l'artiste aura 100 ans l'année prochaine! Mais de qui se moque-t-on, Monsieur le président? Et maintenant il faut que la commission des arts et de la culture travaille à bride abattue...

Je trouve un peu curieuse la façon de travailler du Conseil administratif, mais si les membres de la commission acceptent, tant mieux! Pour notre part, au groupe radical, nous refuserons de siéger jeudi, parce que tout à coup le Conseil administratif s'est rendu compte que Hans Erni aura 100 ans en 2009.

M. Jacques Baud (UDC). Je pense que, face à une œuvre aussi merveilleuse et magnifique, l'honneur et la beauté d'avoir M. Erni représenté chez nous – il l'est déjà, je le rappelle, à la Placette – on peut faire un petit effort, on ne va pas en mourir. Pour moi, je pense qu'il faut rapidement renvoyer cette proposition de façon que, si possible, cette œuvre soit posée définitivement avant le décès de ce grand peintre.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Evidemment, le groupe des Verts était favorable à l'entrée en matière sur cette proposition, quelle que soit la commission, puisqu'il s'agissait de la renvoyer soit à la commission des finances soit à la commission des arts et de la culture. Ma foi, pour aller plus vite, nous nous inclinons et, si nécessaire, nous siégerons ce jeudi pour étudier cette proposition rapidement, afin de l'avoir en retour au mois de janvier.

Comme le disait la préopinante socialiste, pour la commission des arts et de la culture qui étudiera cette proposition, il s'agira avant tout de modifier le projet d'arrêté, puisqu'il y aura des diminutions. Dans un deuxième temps, le travail se fera aussi autour de la part du financement de la Ville. Voilà ce que j'avais à dire sur cette proposition.

Mais j'ai encore une remarque pour vous, Monsieur le président. Si j'ai bien entendu, vous disiez que le renvoi de cette proposition à la commission des arts et de la culture était accepté même par les Verts et les libéraux. J'aimerais juste préciser ici que les Verts ont toujours été d'accord d'entrer en matière et que votre formulation pouvait prêter à confusion.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Les libéraux sont également surpris par la manière un peu cavalière de nous proposer maintenant de réaliser une proposition, qu'ils trouvent – je tiens à le souligner – au demeurant séduisante. Il ne s'agit pas du tout de remettre en cause un projet pour un artiste certainement de valeur.

En revanche, sur la manière, dès le départ cette proposition nous a surpris. Aujourd'hui, nous félicitons le magistrat: tout le monde est enthousiaste, les dons affluent, et nous abondons dans le sens de la préopinante socialiste, pour qui la proposition doit être modifiée avant de passer devant la commission. Comme tout va pour le mieux, nous ne sommes pas encore à l'abri d'une excellente surprise, qui serait vraiment le cadeau de Noël fait à la Ville si, peut-être au début du mois de janvier quand nous traiterons cette proposition en commission des arts et de la culture, le financement sera encore plus favorable pour la collectivité.

Nous remercions M^{me} Carron-Cescato de ses efforts, puisque ce n'est pas à l'ordre du jour de siéger encore cette semaine sur ce sujet.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je suis un peu ahurie par la discussion de ce soir. Nous ne parlons que de procédure... Est-ce la seule chose intéressante dans cette proposition? Ou bien personne, dans cette enceinte, ne connaît Hans Erni...

Nous n'avons pas en Suisse tellement d'artistes qui soient, premièrement, reconnus internationalement, deuxièmement, qui aient marqué leur siècle et, troisièmement, qui arrivent à cet âge canonique qui fait qu'ils mériteraient un peu plus de respect que la manière dont on vient de traiter ce projet.

Il se peut que la méthode ait été un peu cavalière, mais ce qui est cavalier, c'est ce que j'ai entendu... Nous voyons sur le mur la proposition faite pour une fresque pour l'ONU. Pourquoi ne débattons-nous pas de cette fresque, et d'autres encore? J'aurais eu énormément de plaisir, il y en a plein les livres. Mais d'entendre M. Dossan – vous transmettez, Monsieur le président – éructer sur la procédure me paraît une méthode tout à fait curieuse. Or, comme nous l'avons dit, il y a péril en la demeure et je suis désolée de le dire de cette manière.

En France, il n'y a pas eu autant d'états d'âme pour fêter les 100 ans de Lévi-Strauss, et j'imagine que pas un parlement ne se serait levé en disant que c'est la dernière minute... j'ai un rendez-vous pour faire mes courses... Mesdames et Messieurs, un petit peu de dignité, s'il vous plaît, et un peu de vision! On vous soumet une proposition très simple, c'est une somme relativement importante, et la demande a été faite de renvoyer à la commission, mais pas aux calendes grecques...

Faut-il vous rappeler l'urgence, Mesdames et Messieurs, vous la rappeler avec encore moins de délicatesse que je viens de le faire? Il serait particulièrement bienvenu de traiter ce dossier assez rapidement, car, comme vous l'a expliqué le magistrat, si nous utilisons la procédure habituelle, il se peut que cette fresque voie le jour dans quelques années seulement. Mais là n'est pas notre propos. Notre propos est de rendre hommage à un grand artiste qui a beaucoup donné à Genève. Mais le plus important pour Genève est peut-être ailleurs... Il y a d'autres priorités, semble-t-il... En tout cas, votre temps semble plus important qu'un hommage à un artiste dont il n'y a plus rien d'autre à dire à part qu'il a été remarquable, et que la proposition est une belle proposition. Donnons-nous un peu de mal! Donnons un peu de notre temps pour faire en sorte que ce projet aboutisse, et qu'il aboutisse assez rapidement!

J'aurais été d'accord de voter cette proposition sur le siège. Mais l'idée de siéger une heure demain est, me semble-t-il, tout à fait raisonnable. Elle permettrait de régler ce problème, si tant est que le conseiller administratif présente l'amendement qui lui a été demandé par les socialistes. Je ne sais pas quel est l'objectif – j'ai envie de dire – de cette mauvaise volonté, car c'est de la mauvaise volonté... (*Plusieurs personnes bavardent.*) Il me semble d'ailleurs que cela n'intéresse personne dans cette enceinte. J'avais donc raison, cela ne vous intéresse pas et je le regrette infiniment. Néanmoins, nous demandons formellement que la commission se réunisse demain, qu'il y ait un rapport oral et que nous puissions fermer ce dossier à la séance de demain soir. Je vous remercie.

Le président. Madame Wenger, je vous précise que les chefs de groupe et le bureau avaient pris la décision de ne pas entrer dans la discussion. C'est peut-être pour cette raison qu'on ne parle que de procédure et pas de fond, pour éviter la discussion sur le fond et renvoyer directement à la commission des arts et de la culture. C'est de toute façon ce que je vais faire voter, puisque je ne peux pas faire voter la réunion de la commission demain. La présidente doit vous envoyer une convocation et les membres de la commission feront ce qu'ils veulent. Ici, nous allons simplement renvoyer ou non cette proposition à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Salika Wenger. J'ai réitéré la demande du magistrat qui est de dire: renvoyons cette proposition à la commission des arts et de la culture, ensuite que cette commission se réunisse le plus tôt possible, demain serait bienvenu, cela nous permettrait d'avoir le rapport oral demain soir pour traiter cet objet aussi rapidement que ce dossier le nécessite!

Le président. Je laisse cela entre les mains de la présidente de la commission des arts et de la culture pour la convocation.

Monsieur Dossan, vous avez été mis en cause, je vous donne la parole.

M. Guy Dossan (R). Merci, Monsieur le président. C'est très drôle d'être mis en cause par une de ses collègues et d'être accusé d'éructer. C'est quand même cocasse que cette leçon vienne de M^{me} Wenger!

Pour la forme, nous n'avons rien contre cette fresque, simplement l'urgence qui nous est demandée est totalement artificielle. S'il y a urgence, c'est parce que le Conseil administratif vient de se réveiller. Excusez-moi, M. Erni n'a certainement pas fait sa proposition pour cette fresque en une semaine! Je ne comprends pas pourquoi, tout à coup, on court-circuite le fonctionnement de ce Conseil municipal. Si on commence de la sorte, Mesdames et Messieurs, il n'y a plus de raison de s'arrêter. A chaque fois que le Conseil administratif aura quelque chose à faire passer en urgence, hop! on fera travailler les commissions pendant la journée pour que le lendemain soir, en séance, on ait un rapport oral. Mais on va où, Mesdames et Messieurs? Si vous acceptez cela, c'est simplement de la folie!

Nous pouvons en débattre en début d'année 2009. Nous n'avons rien contre le fait que la commission des arts et de la culture, ou la commission des finances, se réunisse, mais qu'on le fasse normalement! Ce Conseil municipal ne doit pas s'aplatir chaque fois que le Conseil administratif a un souhait urgent. Puis, au lieu de 600 000 francs, on apprend qu'il n'y aurait plus que 100 000 francs à

voter... Excusez-moi, je veux bien que cette commission vote, mais, comme l'a dit la préopinante socialiste, qu'elle vote sur quelque chose de concret et qu'on modifie cette proposition!

Nous n'avons rien sur le fond, c'est la façon de procéder qui nous paraît extrêmement curieuse.

Le président. Monsieur Dossan, le Conseil municipal ne peut pas dicter à un président ou une présidente l'obligation de réunir sa commission. Il appartiendra donc à M^{me} Carron-Cescato de réunir, si elle le souhaite, sa commission en décembre ou en janvier.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste a écouté notre collègue et camarade Salika Wenger avec attention. Nous avons entendu aussi les objections des autres groupes et nous pourrions peut-être ramener un peu de calme dans nos débats en disant que l'important est le travail de Hans Erni, quelle que soit la procédure au sujet de laquelle nous avons également eu quelques remarques. Je crois d'ailleurs que le magistrat les a entendues.

En revanche, comme la préopinante libérale l'a souligné, nous voyons les dons affluer. Finalement, nous sommes en train de nous battre pour une somme hypothétique et un travail en commission qui n'aura peut-être même pas lieu d'être, si, d'ici là, la somme recherchée a été trouvée... Le groupe socialiste constate que la présidente de la commission ne réunira pas la commission demain; en conséquence, il est inutile qu'elle se réunisse dans les jours à venir, puisque les séances de notre Conseil auront eu lieu. Le groupe socialiste propose donc que le magistrat amende la proposition PR-658 pour demain, en faisant état d'une somme hypothétique de 100 000 francs, que nous sommes prêts à voter sur le siège. En effet, quoi qu'on en pense dans ce plénum – nous avons entendu en aparté des critiques sur l'artiste et sur son œuvre... – il existe un réel engouement et une envie de reconnaître le travail de Hans Erni.

Le groupe socialiste propose que le conseiller administratif amende pour demain cette proposition, puis nous sommes prêts à la voter sur le siège, ne serait-ce que pour adresser un signe aux donateurs qui se précipitent. Que la Ville s'engage et nous sommes très contents de voir que d'autres personnes peuvent s'engager!

Je signalerai encore une petite anecdote qui m'a beaucoup touchée. Hans Erni a réalisé des décors dans les entrées de la cité du Lignon et, à l'heure où on pense que c'est aussi un monument du patrimoine moderne, notre participation à la reconnaissance envers cet artiste serait un clin d'œil sympathique de notre part. Je

crois qu'il y a une mobilisation aussi à travers des architectes et des associations de sauvegarde pour reconnaître un travail diversifié. Mesdames et Messieurs, si cette procédure vous convient, elle a le mérite de donner un signal aux donateurs et de passer outre une procédure trop rigide, tout en demandant quand même au conseiller administratif en charge du département de bien vouloir diminuer d'une manière substantielle la somme initialement prévue.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis étonné de la façon de traiter ce sujet. Il y a quelque temps, M. Mugny nous a fait installer une statue: 500 000 francs. M. Pagani est en train de nous préconiser la fresque: 500 000 francs aussi. Nous nous réjouissons finalement qu'il ait trouvé des donateurs qui permettront de diminuer le coût pour la Ville. Mais, pour le moment, nous ne savons pas, il ne s'agit de rien de plus que des annonces... Alors, à quand la statue de M. Tornare, à quand celle de M^{me} Salerno et, pourquoi pas aussi une statue proposée par M. Maudet? Et tout cela dans le désordre, parce que chacun veut sa statue.

Ce soir, la façon dont M. Pagani nous propose la chose est surréaliste; il fait le tour des groupes en disant qu'il faut faire vite, qu'il faut que cela se fasse. Tout à l'heure, nous discuterons de la proposition PR-592 pour l'élargissement du prélèvement de 1% en faveur du Fonds municipal d'art contemporain. Mais nous ne pouvons pas tout à coup, pour engager un crédit de 500 000 francs, penser qu'on peut le faire en mettant la pression sur les groupes, dans les travées, et en disant: «Voilà, on le fera demain, à l'heure qui convient à M. Pagani...» Non!

Je pense que cette fresque, dont nous nous réjouissons, mérite une instruction tout à fait normale en commission des arts et de la culture. Nous devons entendre les arguments de M. Pagani, avoir des précisions sur les sponsors et les donateurs, et le peuple genevois doit savoir combien il payera et à quoi il s'engage. C'est tout à fait normal et je le dis dans une optique d'avenir, puisque cette Ville sera amenée certainement à installer d'autres œuvres d'art dans la cité. Sachons raison garder! Instruisons les dossiers! Il y a urgence, nous en avons bien conscience, et nous nous réunirons, s'il le faut, jeudi en séance de commission, mais pas demain entre 8 h et 9 h, parce qu'un certain nombre d'entre nous travaillent, ont des obligations et ne peuvent pas être à la botte du magistrat quand bon lui semble, simplement parce qu'il a mis la pression sur les groupes. Je comprends que son groupe monte dans ce train-là, mais nous, nous regrettons, nous ne travaillons pas dans de telles conditions!

M. Pascal Rubeli (UDC). C'est vrai que Hans Erni aura 100 ans et qu'il serait souhaitable que nous ne prenions pas trop de retard. Des sponsors ont versé de l'argent – j'ai compris les quatre cinquièmes – et il est vrai que cette propo-

sition devrait être amendée, pour un crédit de 100 000 francs environ. C'est vrai aussi qu'il n'est pas nécessaire de siéger demain, mais de siéger quand même rapidement pour auditionner le magistrat et quelques sponsors, s'ils veulent bien venir, et agir rapidement pour que cette fresque puisse être installée avant l'été.

Les propos de M^{me} Valiquer Grecuccio tout à l'heure nous conviennent, même si on ne veut pas parler de procédure. Nous irons dans ce sens-là, en souhaitant que la commission des arts et de la culture se réunisse rapidement avec les éléments nécessaires pour avancer.

M^{me} Anne Carron-Cescato, présidente de la commission des arts et de la culture (DC). Après avoir entendu les uns et les autres, je confirme donc la convocation des membres de la commission des arts et de la culture ce jeudi 18 décembre, à l'heure habituelle, avec l'audition du magistrat Pagani. En effet, nous ne sommes pas une assemblée de Machiavels et la fin ne justifie pas toujours les moyens, même en matière culturelle. Le Conseil municipal est un parlement de milice qui ne peut pas se réunir n'importe quand, entre deux portes. En réunissant la commission ce jeudi, l'urgence est satisfaite. Je procéderai donc de cette façon.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Pour les libéraux, la proposition de la cheffe du groupe socialiste est pleine de bon sens. Nous sommes sensibles aux arguments de principe de nos cousins du Parti démocrate-chrétien, néanmoins, il est vrai que c'est l'idée du magistrat et qu'il s'agit d'un artiste dont les années, et maintenant les jours, sont peut-être comptés. A ce stade, alors que le financement est assuré pour les quatre cinquièmes par les privés, que nous n'avons pas à avancer la somme mais à donner un signe, il serait un peu triste que notre Conseil municipal fasse de la procédure pour faire de la procédure. Et Dieu sait si les libéraux sont attentifs au respect des procédures!

Si la somme que nous soumet demain M. Pagani, en amendant lui-même sa proposition, est raisonnable, nous entrons en matière sur une proposition réaliste par rapport aux dons reçus et qui permette d'aller de l'avant.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). La proposition de réunir la commission jeudi conviendrait tout à fait au groupe des Verts. Néanmoins, nous sommes aussi sensibles à l'idée du groupe socialiste de voter cette proposition demain sur le siège, à la condition – que nous partageons – que le magistrat revienne avec un projet d'arrêté le plus plausible possible, c'est-à-dire avec une somme minimale, tant il est vrai que c'est un peu compliqué de voter quasiment 600 000 francs sur

le siège ce soir. Nous demandons donc au magistrat M. Pagani de revenir demain avec un projet d'arrêté cohérent. Nous l'examinerons en début de séance et nous serons certainement prêts à voter cette proposition sur le siège. Nous pourrions ainsi voter l'élaboration de cette œuvre en 2008 encore.

M. Pascal Rubeli (UDC). Après analyse de la situation et à condition que le magistrat nous propose un projet d'arrêté au juste prix, nous sommes également partisans de voter cette proposition demain sur le siège, pour faire avancer cette affaire et répondre ainsi aux obligations que nous nous sommes fixées, soit dans la presse, soit envers nos sponsors.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. D'abord, mille excuses, je ne pensais pas qu'il y aurait un tel débat pour cette proposition. Sincèrement, Monsieur Dossan, nous avons décidé de cela en juin et il a fallu obtenir l'autorisation des Nations Unies. De plus, c'était pour essayer de cacher ce mur blindé, assez détestable, devant l'ONU. Nous avons fait au plus vite et Hans Erni a joué le jeu, sans engagement, en nous présentant ce projet de fresque qui est super; en tout cas, moi, je trouve cette fresque très belle.

Je veux bien revenir demain devant vous avec une proposition amendée. Aujourd'hui, il y a dans la caisse de la municipalité 180 000 francs et il reste un certain nombre de personnes qui ne pourront pas verser cet argent avant la fin de l'année. Je ne peux donc pas vous présenter demain une proposition, mais je ferai des téléphones dans la journée et, pour calmer le jeu, je reviendrai demain avec un montant de 600 000 francs, moins environ 300 000 francs.

Car, Mesdames et Messieurs, il faut tout de même que la Ville verse un minimum d'argent, autrement ce serait un cadeau fait pour la paix et payé par d'autres... Je trouverais très désagréable que la Ville ne mette pas la main au porte-monnaie. Soit j'obtiens demain des promesses fermes et je viens avec une proposition, soit j'accepte volontiers de venir jeudi à la commission des arts et de la culture pour présenter ce projet en détail. Ensuite, en janvier, nous tiendrons compte du délai référendaire, puis nous lancerons la production de cette fresque. Je vous remercie de votre soutien, parce que j'ai aussi relevé que l'ensemble des groupes trouvait cette idée importante pour Genève et pour la Genève internationale.

M. Adrien Genecand (R). Il a été en partie répondu par le magistrat, mais nous nous inquiétons quand même de savoir que le domaine public n'est pas mis gratuitement à disposition. Mettre la main à la pâte, c'est bien, mais, a priori, si le privé veut tout payer, je ne vois pas où est le problème.

Ensuite, nous avons besoin des confirmations écrites de l'Etat et de la Loterie romande. Les a-t-on, Monsieur Pagani? Vous nous demandez de voter cette proposition dans l'urgence et vous n'êtes pas capable de nous amener la preuve que les gens vont payer! C'est tout de même un peu étrange... (*Protestations.*) Excusez-moi, cela fait plus d'une demi-heure qu'on discute de cette proposition qui doit être votée rapidement pour qu'elle soit encore réalisable, mais on n'est pas capable de nous présenter ce qu'on nous a promis demain!

M^{me} Christiane Olivier (S). D'abord, pour répondre à M. Genecand, sauf erreur ou omission de ma part, le mur est propriété de l'ONU; il n'y a donc pas de mise à disposition du domaine public. Ensuite, comme l'a dit notre cheffe de groupe, nous voulons que la Ville donne un signe clair que nous allons participer à l'achat de cette fresque.

Monsieur Pagani, nous vous demandons de venir demain avec un projet d'arrêté tel que cela a été proposé, d'une somme de 100 000 francs à 150 000 francs et, à ce moment-là, les sponsors ou les mécènes verront que la Ville participera. On ne vous demande pas d'apporter un décompte précis ou justifié, ce que nous voulons, en tout cas le Parti socialiste, c'est donner le signe que nous voulons la réalisation de cette fresque et que la Ville participera. Venez avec une proposition demain et, comme l'a dit notre cheffe de groupe, nous sommes prêts à la voter sur le siège!

M. Gérard Deshusses (S). Je n'avais pas prévu d'intervenir et je m'en excuse auprès de mon groupe. Mais je tenais à relever qu'aujourd'hui nous venons de recevoir une leçon et j'ai peur que nous ne soyons pas à la hauteur de cette leçon. J'entends par là que Genève, Ville de paix, a des habitantes et des habitants qui, lorsqu'ils ont entendu parler de cette fresque destinée à un geste de paix, se sont dit qu'ils allaient l'offrir. Et on arrivera probablement à la payer totalement. Je trouve ce geste absolument extraordinaire et j'aimerais que toutes les cités du monde soient capables de s'offrir une fresque dans de telles conditions et en aient les moyens.

Si la Ville de Genève n'a pas à mettre la main au porte-monnaie, il lui reste la possibilité de faire autre chose, et il lui arrive de le faire très bien, Monsieur le magistrat Pagani, et de faire autre chose en faveur de la paix avec une autre somme que celle-ci.

Pour aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, plutôt que de discuter sur le prix des choses, nous ferions mieux de remercier la population de son soutien à la paix et de son soutien au geste voulu par les autorités de la Ville de Genève. Puis votons la somme nécessaire une fois que les dons annoncés auront été calculés,

parce que nous pouvons aussi faire confiance à des gens qui font des promesses de dons! C'est la première chose à faire. Nous ne sommes pas en train de plaisanter, nous parlons de paix, nous parlons d'un artiste réputé qui est une illustration de la Suisse artistique. Je crois qu'il faut tenir compte de tout cela.

Et si d'aventure nous nous étions trompés, Monsieur Pagani, vous pourriez revenir avec un crédit complémentaire – mais on ne l'appelle plus ainsi maintenant. Qu'on cesse ces discussions, pour que, Mesdames et Messieurs, en lisant la *Neue Luzerner Zeitung* ou la *Neue Zürcher Zeitung*, je n'apprenne pas qu'on a fait une *Genferei* de plus! Votons demain, arrêtons là nos discussions, et remercions une population qui va dans le sens que nous voulons tous, hommes et femmes de bonne volonté!

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Le groupe libéral partage pour partie les propos tenus à l'instant par M. Deshusses. Simplement, nous avons l'impression que le magistrat est sorti du bois... On nous a parlé d'une proposition avec un certain montant et, lorsque plusieurs groupes se sont déclarés prêts à la voter sur le siège à un montant arrêté, tout à coup ce montant n'était plus le même! En plus, on pouvait attendre janvier pour la voter, le temps que le magistrat aille en commission. C'est cette voie-là que nous suivrons.

Monsieur Pagani, nous allons suivre vos conseils, nous renverrons cette proposition à la commission des arts et de la culture et nous attendrons que vous y soyez auditionné.

Le président. Mesdames et Messieurs, je mets aux voix la proposition de reporter le vote de cet objet à demain, en attendant un nouvel arrêté de M. Pagani.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

Le président. Nous voterons donc demain la proposition PR-658 amendée par M. Pagani.

10. Proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 3 627 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de 52 véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale (tranche 2007/2008) (PR-659).

1. Préambule

Le 19 avril 2000, le Conseil administratif décida de créer une commission de gestion des véhicules (COGEVE) chargée de la problématique des véhicules et engins spécifiques, immatriculés ou non, pour toute l'administration municipale. Cette nouvelle commission, présidée par le chef du Service des achats et composée de plusieurs représentants des services municipaux, était responsable, vis-à-vis du Conseil administratif, de l'étude de l'ensemble des besoins des services de l'administration en matière d'acquisition et de renouvellement des véhicules et engins spécifiques.

Le 20 novembre 2002, le Conseil administratif compléta et précisa les missions de la COGEVE de la manière suivante, conformément à la volonté des autorités en matière de protection de l'environnement et de transport professionnel:

- étudier et suivre les besoins en véhicules de l'administration, afin de déterminer des stratégies de rationalisation du parc, tout en préservant la qualité des prestations;
- étudier, suivre et prospecter le marché afin d'actualiser en permanence les connaissances de ses membres sur les techniques écologiques et les sources d'énergie ou les carburants qui y sont liés, ainsi que les infrastructures y relatives;
- assurer une veille technique en rapport avec la problématique d'ergonomie, de sécurité, d'adéquation à la Déclaration de Florence ainsi que le respect de toutes les dispositions légales en matière de véhicules;
- attribuer à l'unité de gestion de la COGEVE l'établissement des choix de solutions à présenter à l'ensemble des membres de la COGEVE pour validation;
- analyser et entériner chaque demande de renouvellement ou d'acquisition de véhicules ou engins spécifiques, en fonction des besoins identifiés;
- si le besoin a été confirmé, chercher à favoriser le partage du véhicule (ou engin spécifique) avec un service doté du même moyen, avant tout remplacement ou acquisition;
- promouvoir, autant que faire se peut, la location périodique et ponctuelle plutôt que l'achat, dans le respect de l'intérêt économique de l'administration municipale;

- en rapport avec l’acte d’achat, définir une stratégie d’entretien, de maintenance, de recyclage, de revente ainsi qu’une politique de délégation externe du travail;
- en cas de nécessité impérative et sans possibilité de partage ni de location, procéder au chiffrage budgétaire du remplacement ou de l’acquisition d’un véhicule, en adoptant la solution technologique disponible sur le marché qui permet de respecter, au plus près, la Déclaration de Florence, tout en préservant la qualité des prestations.

A la suite de la nouvelle répartition des départements en juin 2007, la COGEVE fut rattachée au département de l’environnement urbain et de la sécurité. Elle est composée aujourd’hui des membres suivants:

- M. Yves Nopper, directeur du département de l’environnement urbain et de la sécurité, assure la présidence de la commission;
- M. Francis Demierre, chef du Service logistique et manifestations, assure la vice-présidence;
- M. Patrick Bussard, chargé de formation au Service logistique et manifestations;
- M. Etienne Favey, ingénieur responsable de projets au Service de l’énergie;
- M. Simon-Pierre Keller, acheteur spécialisé à la Centrale municipale d’achats et d’impression;
- M. Pierre-André Loizeau, directeur des Conservatoire et Jardin botaniques;
- M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts et de l’environnement;
- M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l’espace publics;
- M. Jean-Claude Schaulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières;
- M. Jean-Pierre Schnetz, chef de la section matériel du Service d’assistance et de protection de la population;
- M. Philippe Voirol, chef du Service des sports;
- M. Raymond Wicky, chef du Service d’incendie et de secours.

2. Acquisitions et renouvellements

Selon la procédure agréée par le Conseil municipal et le Conseil administratif, l’acquisition et le renouvellement de véhicules, machines et engins spécifiques de l’administration municipale s’effectue par tranches annuelles, prévues au plan financier d’investissement (PFI), par l’intermédiaire d’une demande de crédit extraordinaire.

La présente demande se rapporte aux tranches 2007-2008 inscrites au PFI. Elle a été élaborée en deux étapes, la première consistant à recueillir l'expression des besoins de l'ensemble des services. Dans un second temps, ces besoins en «acquisition» et «renouvellement» ont été triés selon trois critères de priorité. Compte tenu des sommes inscrites au PFI, seules les demandes en priorité 1 ont pu être retenues. Elles portent sur 52 véhicules et engins spécifiques, soit neuf acquisitions nouvelles et 43 remplacements.

Le fait que plus de 80% des demandes consistent en des remplacements de véhicules ou d'engins existants met en évidence le vieillissement du parc, avec pour conséquence l'augmentation des frais d'entretien et de réparations. Certains de ces véhicules ne correspondent plus aux normes légales, tant en ce qui concerne la sécurité que les émissions sonores et polluantes. Leur mise en conformité exigerait des investissements disproportionnés, compte tenu de leur valeur résiduelle. Dès lors, leur remplacement se justifie, permettant ainsi de suivre les dispositions légales et d'acquérir des véhicules adaptés, plus performants, permettant de rationaliser les activités tout en ménageant l'environnement.

Dans le but d'obtenir une vue d'ensemble du parc, une planification annuelle des besoins a été réalisée sur la base de l'utilisation des véhicules et engins en tenant compte des kilomètres parcourus/heures effectuées, des coûts d'entretien et de réparation ainsi que de l'amortissement. Ces éléments ont été mis en relation avec l'état général du véhicule et l'évolution organisationnelle du service utilisateur. Sous cet angle, la durée de vie d'un véhicule ou d'un engin peut largement excéder la durée d'amortissement.

Pour rappel, les durées d'amortissement déterminées dans le règlement de la LAC (loi sur l'administration des communes) sont les suivantes:

- | | |
|--|--------|
| – (A) véhicules légers (voitures, fourgonnettes, fourgons de max. 3,5 t, etc.) | 5 ans |
| – (B) véhicules lourds (utilitaires de plus de 3,5 t, engins multifonctions, etc.) | 10 ans |
| – (C) engins spécifiques | 5 ans |
| – (D) remorques | 10 ans |

Chaque acquisition fera l'objet d'une étude de marché comparative. Les prix, le service après-vente et les expériences internes, ainsi que celles d'autres collectivités, figurent parmi les critères de choix.

En outre, tant pour les achats prévus dans la présente demande de crédit que pour le futur, les critères environnementaux (type de carburant, consommation, poids, cylindrée, matériel antipollution, carburant alternatif, taux de recyclabilité ou filière de traitement des véhicules en fin de vie, pour ne parler que de quelques exemples) seront des critères de choix majeurs.

3. Rappel des critères de choix

Qualités intrinsèques («performance»)

Pour les véhicules utilitaires et certains engins spécifiques, indépendamment de leur tonnage, il s'agit d'optimiser un ensemble de paramètres que sont le poids total du véhicule, le volume de chargement, la charge utile, la puissance en fonction des charges et des spécificités d'utilisation (agrégats: benne, balayeuse, tondeuse, remorque, caravane, etc.), la maniabilité (longueur, largeur, empattement, hauteur, répartition des charges), la facilité de réparation, l'ergonomie du poste de conduite, l'accès aux commandes des agrégats.

Sécurité

Par définition, un ou plusieurs employés travaillent sur ou à proximité immédiate des véhicules, dans un environnement fréquenté le plus souvent par le public et par la circulation automobile. Dans certains cas, la nature des charges transportées peut, par émissions de micro-organismes, contaminer l'homme. Dès lors, toute disposition technique doit être prise, afin d'assurer l'intégrité physique des employés et usagers éventuels.

Fiabilité

Certains véhicules et engins sont soumis à de fortes sollicitations, les services à la population doivent être assurés quelles que soient les conditions ambiantes.

Diminution des nuisances et préservation de l'environnement

Il importe d'être attentif à toute innovation technique tendant à diminuer la consommation en carburant quel qu'il soit, et surtout à abaisser les émissions polluantes (gaz, particules et bruit). Bon nombre d'interventions se déroulant dans des espaces publics, il s'agit d'allier une exploitation rationnelle au respect de la tranquillité des citoyens.

Dans le cadre de la signature de la Convention de Florence, la Ville de Genève s'est engagée à placer l'environnement au centre de ses préoccupations en ce qui concerne la gestion de sa flotte de véhicules.

Pour répondre à cet engagement et assurer un suivi ainsi qu'une constante amélioration de son parc de véhicules et engins spécifiques, la Ville de Genève s'est munie d'un outil d'évaluation environnementale novateur (le logiciel VEPROVIGE), mesurant les impacts des véhicules et engins spécifiques sur l'ensemble de leur cycle de vie. Pour chaque nouvelle acquisition, cet outil est utilisé pour classer les véhicules et engins proposés en termes de performance environnementale. Il fournit des résultats quantitatifs pour six indicateurs environnementaux:

Indicateurs de pollution globale:

- CO₂ (dioxyde de carbone), gaz à effet de serre participant au réchauffement climatique;
- EP (énergie primaire non renouvelable), correspond à l'utilisation des ressources fossiles.

Indicateurs de pollution locale:

- CO (monoxyde de carbone), gaz toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang;
- NO_x (oxydes d'azote), atteintes au système respiratoire, pluies acides, précurseur de l'ozone troposphérique (smog urbain);
- PM (particules), effets cancérigènes, bronchite, smog urbain;
- DALY (Disability Adjusted Life Years), indicateur agrégé des dommages sur la santé humaine.

La préservation de l'environnement doit être comprise au sens large. Par exemple, la qualité de vie des habitants, dans la mesure où elle peut être évaluée, est prise en compte dans le choix des véhicules. En milieu urbain, une des causes majeures de désagrément est le bruit. Il est la source d'effets physiologiques (maux de tête, altération de la qualité du sommeil), psychologiques (stress, nervosité), mais également sociaux (agressivité, difficulté de communication) et économiques (coûts de la santé, baisse de la productivité).

Service après-vente et formation

Il est souhaitable que le fournisseur dispose d'une infrastructure nécessaire afin d'assurer un service ad hoc (collaborateurs compétents, atelier de réparation adéquat, approvisionnement en pièces de rechange, etc.). Toutefois, un certain nombre d'engins spécifiques doivent être achetés à l'extérieur du canton, notamment en Suisse alémanique, du fait qu'aucune représentation n'est assurée localement. Ces constructeurs sont tenus toutefois de fournir les mêmes prestations que celles évoquées plus haut.

Enfin, les remises éventuelles sur les pièces de rechange et accessoires sont elles aussi négociées. Les rabais consentis varient selon l'importance du parc, du volume et de la cadence de remplacement des pièces.

L'offre de formation du fournisseur entre également en ligne de compte dans le choix. Il doit s'agir d'une formation gratuite dans les domaines suivants:

- la formation à la conduite;
- la formation à l'entretien et à la maintenance des engins (chauffeurs et mécaniciens);
- la formation pour les mécaniciens à la réparation des engins.

Prix

Le prix final du véhicule ou de l'engin reste un critère important mais est pondéré en fonction des autres critères développés plus haut.

4. Procédure d'acquisitions

Les acquisitions seront effectuées dans le respect de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994. Les marchés dont la valeur globale dépasse le seuil de 250 000 francs passeront par une mise en concurrence en procédure ouverte. La procédure dite «sur invitation» sera utilisée pour les marchés inférieurs au seuil légal.

Sur la base d'un cahier des charges dûment documenté, des appels d'offre sont lancés auprès des fournisseurs potentiels en tenant compte des besoins des utilisateurs et du souhait de préserver un minimum d'homogénéité du parc existant. Après réception des documents, une analyse approfondie est entreprise. Un tableau synoptique est établi conformément à toutes les exigences formulées. Certains produits qui ne correspondent pas sont écartés. Le meilleur produit emportera le marché, dans le respect des crédits disponibles.

La COGEVE s'est dotée d'une procédure d'appels d'offres pour l'achat de véhicules et engins spécifiques dans le cadre des marchés publics. Ce document a été approuvé par l'ensemble des membres de la COGEVE ainsi que le magistrat délégué à la COGEVE.

5. Plan financier d'investissement

Cet investissement émerge au quatrième plan financier d'investissement aux rubriques 110.034.13 et 111.034.14 pour un montant total de 3,5 millions de francs.

6. Récapitulation des dépenses prévues

– *dépenses par département:*

1 Finances et logement	190 000
2 Constructions et aménagement	190 000
3 Culture	365 000
4 Environnement urbain et sécurité	90 000
5 Cohésion sociale, jeunesse et sports	2 982 000
Total	<u>3 627 000</u>

– dépenses par service:

240300 Service de l'énergie	190 000
311000 Grand Théâtre	85 000
320100 Conservatoire et Jardin botaniques	95 000
320200 Musée d'art et d'histoire	110 000
320400 Muséum d'histoire naturelle	75 000
400400 Service d'assistance et de protection de la population	60 000
400800 Direction des systèmes d'information et de communication	30 000
500400 Service des espaces verts et de l'environnement	1 653 000
500600 Service des pompes funèbres et cimetières	544 000
500901 Service des sports	785 000
Total	<u>3 627 000</u>

Les prix indiqués sont susceptibles de subir des variations conjoncturelles. Ils s'entendent TVA comprise.

– acquisitions par type de véhicules et engins spécifiques:

Type de véhicules	Valeur
A Véhicules légers	833 000
B Poids lourds	85 000
C Engins spécifiques	2 599 000
D Remorques	<u>110 000</u>
Total	3 627 000

7. Budget prévisionnel d'exploitation

L'acquisition de ces véhicules et engins spécifiques n'entraînera pas une augmentation globale significative des charges de fonctionnement pour les différents services concernés.

Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 5 annuités pour (A) les véhicules légers et (C) les engins spécifiques et 10 annuités pour (B) les poids lourds et (D) les remorques, elle atteindra respectivement pour:

(A) et (C) 760 140 francs,

(B) et (D) 23 450 francs.

9. Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire est le Service logistique et manifestations.

Les services bénéficiaires sont: Direction des systèmes d'information et communication, Energie, Grand Théâtre, Conservatoire et Jardin botaniques, Musée d'art et d'histoire, Muséum d'histoire naturelle, Sports, Assistance et protection de la population, Espaces verts et environnement, Pompes funèbres et cimetières.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 432 000 francs destiné à l'acquisition et au renouvellement de certains véhicules légers et engins spécifiques de l'administration municipale (véhicules de type A et C).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 432 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2013.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 195 000 francs destiné au renouvellement d'un poids lourd et de remorques de l'administration municipale (véhicules de type B et D).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 195 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

11. Proposition du Conseil administratif du 10 décembre 2008 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente aux enchères des parcelles 6661 et 6662 de la commune de Genève, section Cité, sises rue de Berne 55 et 57, par la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève en liquidation à M. Antoine Gini pour le prix de 6 000 000 de francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-660).

Descriptif de l'objet proposé

Les parcelles N^{os} 6661 et 6662 de la commune de Genève, section Cité, sont situées en zone 2 et sont propriété de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève.

La parcelle N^o 6661, d'une surface de 248 m², contient le bâtiment cadastré sous N^o B23, habitation avec arcade restaurant de 169 m², sise rue de Berne 55. La parcelle N^o 6662, d'une surface de 161 m², contient le bâtiment cadastré sous N^o B23B, habitation avec rez-de-chaussée destiné à des activités de 116 m² ainsi que le restaurant cadastré sous N^o B23T de 45 m², sise rue de Berne 57.

Il s'agit de deux immeubles contigus reliés par un escalier et une entrée uniques et vendus en bloc, comprenant 15 appartements et deux restaurants.

Ces biens immobiliers ont fait l'objet d'une vente aux enchères avec une mise à prix initiale de 5 450 000 francs qui a abouti à un prix de vente de 5 580 000 francs. Ces deux immeubles ont été construits aux environs des années 1950 et nécessiteront une rénovation à relativement court terme.

Historique

Par courrier du 5 juin 2008, la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève en liquidation a informé la Ville de Genève de la mise en vente de ces deux parcelles, au prix de 5 450 000 francs en la priant de bien vouloir se déterminer quant à une éventuelle marque d'intérêt.

Une évaluation immobilière sommaire a été effectuée par les services municipaux compétents afin de vérifier si l'acquisition de ce bien en vue de le transformer en immeuble de logements sociaux était envisageable. Il est ressorti que ces immeubles nécessiteraient, dans les dix ans à venir, d'importants travaux de rénovation de l'enveloppe, des installations techniques CVSE et un rafraîchissement intérieur, estimé à 3 000 000 de francs environ. A ce sujet est annexé à l'acte de vente un extrait du rapport du bureau d'ingénieurs Amsler Bombeli et associés SA, à Chêne-Bougeries, du 28 novembre 2006, signalant des fissures dans la cage d'escalier.

En cas d'aménagement des combles en logements, les travaux pourraient s'élever à 3 500 000 francs.

Au vu des investissements à réaliser dans un avenir proche pour la rénovation des ces immeubles et de son ambition d'en faire des logements sociaux comme un objectif cible de loyer de l'ordre de 3200 francs la pièce par an, la Ville de Genève a estimé que le prix proposé était trop élevé et a fait une offre d'achat au prix de 4 000 000 de francs à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, à laquelle il n'a pas été donné suite.

M^e Pierre Mottu, notaire, en date du 15 septembre 2008, a instrumenté un acte de vente aux enchères pour ces deux bien-fonds, lesquels ont été acquis par M. Antoine Gini pour le prix de 5 580 000 francs, soit une offre supérieure de 130 000 francs à la mise à prix initiale.

L'acquisition de logements déjà réalisés, relativement anciens, fait partie d'une stratégie politique du Conseil administratif qui permettra, à long terme, d'étoffer le parc locatif de la Ville et de contribuer à la constitution d'un socle de logements sociaux pérennes en Ville de Genève.

On rappellera, en effet, que les logements HLM sortent petit à petit du régime de subventionnement et que les logements de ce type, actuellement au nombre de 6000 sur le territoire communal, auront totalement disparu à l'horizon 2030.

A l'heure actuelle, l'état locatif brut étant de 382 944 francs, le prix d'acquisition envisagé de 5 966 030 francs, le rendement brut est donc de 6,4%.

Le prix de location actuel des logements est de 4433 francs par pièce par an, en moyenne.

Pour transformer cet immeuble en immeuble de logements sociaux avec un prix cible à la pièce par an de 3200 francs à la charge du locataire, il faudra admettre un rendement plus faible sur une longue durée, étant donné que la rentabilité ne serait acquise qu'au bout de quarante-cinq à cinquante ans.

Pendant une durée transitoire, le rendement actuel permettra de rentabiliser l'objet.

Servitudes

Les parcelles N^{os} 6661 et 6662 de la commune de Genève, section Cité, sont grevées en charge et en droit de diverses servitudes d'appui, de canalisation, écoulement d'eau et de passage, usage et empiètement et servitude de jour et vue, inscrites sous P.j.A. 1413 du 15 octobre 1948.

Montage de l'opération

Conditions liées à l'exercice du droit de préemption

L'article 7 de la loi L 8194 du 19 mai 2000, par laquelle la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève a été créée, stipule:

- Alinéa 2: «En cas de mise en vente d'actifs immobiliers repris par la fondation, l'Etat de Genève et la commune du lieu de situation bénéficient d'un droit de préemption, celui de l'Etat étant prioritaire.»
- Alinéa 3: «La fondation notifiera toute cession d'actif immobilier et les conditions relatives au Conseil d'Etat et à la commune du lieu de situation de l'actif en cause, lesquels disposeront d'un délai de 90 jours, dès réception de la notification, pour décider d'acquérir les biens immobiliers. L'acquisition se fera aux mêmes conditions de celles de l'offre notifiée. Les dispositions de la loi générale sur le logement et la protection des locataires en matière de droit de préemption sont réservées».

La notification a été faite par courrier de M^e Pierre Mottu, notaire, le 15 octobre 2008, reçu le 16 octobre 2008. Le délai dont dispose la commune pour acquérir échoit donc le 14 janvier 2009.

En conséquence, votre Conseil devra, lors de sa session des 16 et 17 décembre 2008, prendre une décision sur le siège.

<i>Coût de l'opération</i>	Fr.
Prix d'acquisition	5 580 000
Remboursement des frais et intérêts, droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire, etc., estimés à	<u>386 030</u>
Total	5 966 030
Arrondis à	<u>6 000 000</u>

Référence au 4^e plan financier d'investissement 2009-2020

Cet objet sera imputé sur le N° PFI 130.001.17 «Acquisitions foncières 2009-2012», figurant au 4^e plan financier d'investissement pour un montant de 12 000 000 de francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est la Direction du département des constructions et de l'aménagement (unité opérations foncières).

Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les alinéas 2 et 3 de l'article 7 de la loi L 8194 accordant une autorisation d'emprunt de 246 200 000 francs au Conseil d'Etat pour financer l'acquisition d'actions nominatives et au porteur de la Banque cantonale de Genève et ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement pour la constitution d'un capital de dotation de 100 000 francs en faveur de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale afin d'assurer l'augmentation requise des fonds propres de la Banque cantonale et de répondre aux exigences de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne;

vu l'acte de vente aux enchères établi le 15 septembre 2008 par M^e Pierre Mottu, notaire, entre la Fondation de valorisation des actifs de la Banque canto-

nale de Genève en liquidation, et M. Antoine Gini, des parcelles N^{os} 6661 et 6662 de la commune de Genève, section Cité, sises rue de Berne 55-57;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sur les parcelles N^{os} 6661 et 6662 de la commune de Genève, section Cité, sises rue de Berne 55-57 au prix de 5 580 000 francs.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 000 000 de francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus à l'acquéreur évincé compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 000 000 de francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Annexes: 1 extrait du rapport du bureau d'ingénieurs Amsler Bombeli et associés SA, à Chêne-Bougeries, du 28 novembre 2006
1 fiche récapitulative retour sur investissement
1 extrait cadastral

annexe 4

Commentaires et conclusions :A) Remarques générales :

Ce rapport ne concerne que les fissures que nous avons constatées dans la cage d'escalier comme demandé nous ne sommes pas intervenu dans les appartements.

B) Descriptions des moyens de contrôle mis en place :

Le 24 novembre 2005 ont été mis en place 33 témoins en plâtre par l'entreprise Henrioud S.A. sur les fissures dans la cage d'escalier commune aux deux entrées des 55 et 57 rue de Berne.

Le repérage et les relevés initiaux avec les commentaires ont été réalisés le 25 novembre 2005, les témoins en plâtre n'étant pas complètement secs. A la pose et suite au relevé initial des ces témoins nous avons constaté que le sous-sol et le rez de chaussée présentaient qu'un nombre minime de fissures et que le nombre et les dimensions des ouvertures sont moyennes à importantes dans les étages, elles sont également anciennes pour la majorité.

Les constats périodiques réalisés trimestriellement sur les témoins posés, depuis novembre 2005 n'ont pas signalés d'évolution notoire.

C) Descriptions des fissures constatées et propositions de réparations :

-Deux types de fissures sont à remarquer, se sont en général des fissures de vieillissement (fissures capillaires de moins de 1mm d'ouverture), dans les crépis et murs porteurs ou cloisons, ces fissures sont à reboucher avec un matériaux expansif, le parement du mur pouvant être fini après ce traitement avec une toile de verre et peinture de finition ou une autre manière traditionnelle de réfection.

-La fissure plus importante présente une ouverture de 2 à 6 mm elle est localisée dans l'angle droit, dans les murs porteurs entre les bâtiments 55 et 57, elle se retrouve a tous les étages, il s'agit d'un joint de travail qui s'est créer suite à des mouvements naturels entre les bâtiments, mouvements qui sont probablement dus à plusieurs facteurs, tassements de fondations suite à la mise en place de la construction, ou/et aux modifications des teneurs en eau des terrains d'assise des fondations, et/ou suite à des travaux de transformations au rez de chaussée, elle est ancienne les dépôts gras sur les bords montrent également un passage d'air par cette fissure.

Nous conseillons de traiter cette fissure comme un joint de « dilatation » permanent entre 2 bâtiments, avec après nettoyage, rhabillage, bourrage avec une mousse expansive, colmatage à l'air avec un matériau souple en surface, et mise en place de couvre-joints lié sur un des côtés uniquement.

D) Remarques finales

Les fissures observées peuvent étre traitées selon les recommandations ci-dessus, de plus une ventilation et un contrôle de l'isolation de la cage d'escalier devrait étre mis en place avant travaux pour éviter les problèmes de condensation des plafonds du dernier niveau avant les travaux de peinture, ce qui n'empêchera pas que des travaux périodiques seront à réaliser en cas de nouveaux mouvements.

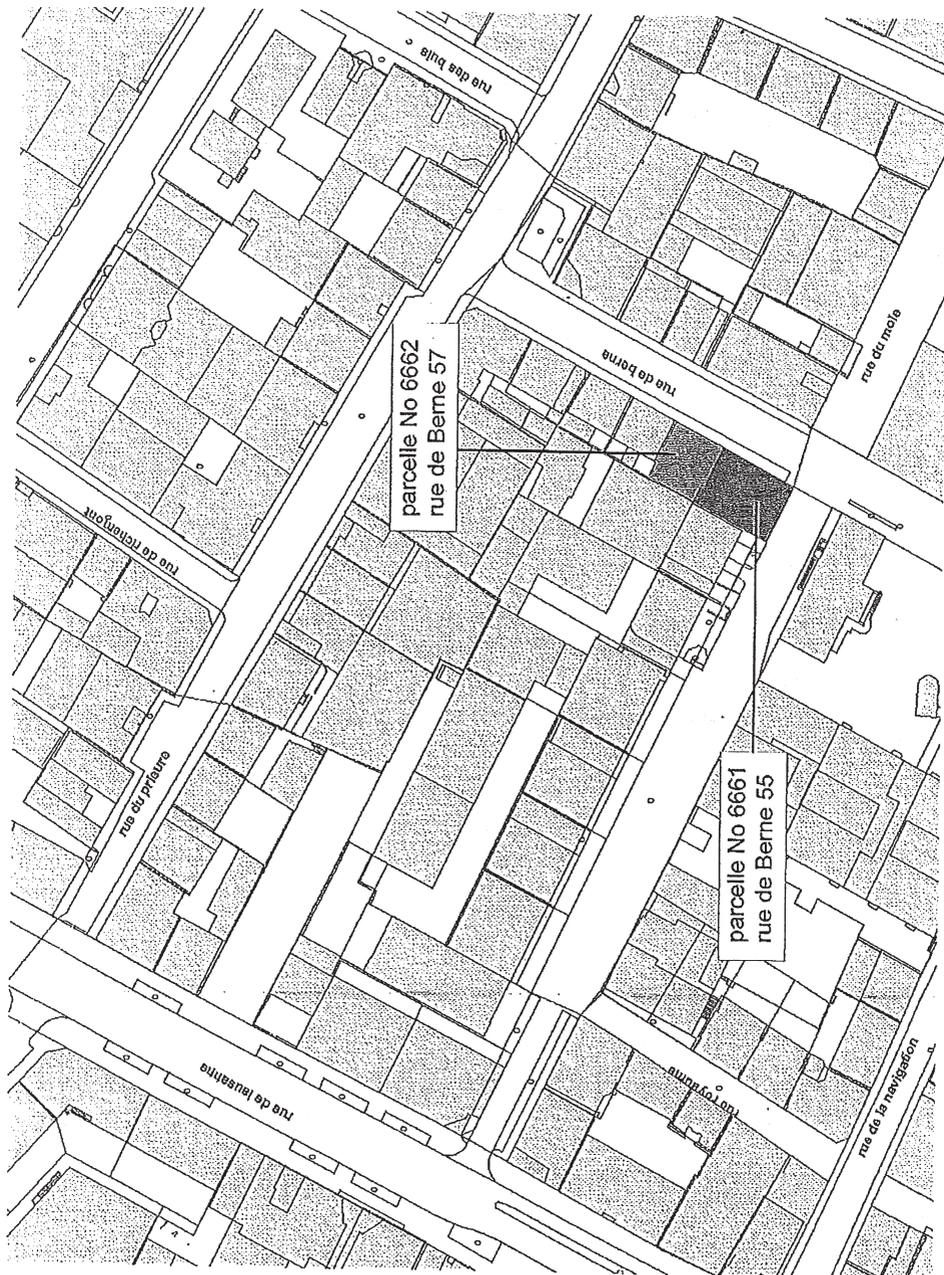
Ci-joint le suivit des relevés des fissures avec observations et photos de repérages avec les témoins qui sont numérotés par niveau.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2008 (après-midi)
 Proposition: droit de préemption à la rue de Berne

3647

BERNE 55-57
 CALCUL RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Achat en 2009	5'966'000 yc frais de mutation		
Données	1 Achat sans modifications loyers actuels (4433.- p/an)	2 Achat avec modifications loyers actuels en loyers sociaux Ville de Genève (3'200.- p/an)	3 Achat avec modifications loyers actuels en loyers sociaux Ville de Genève (3'200.- p/an) avec 3 'mio travaux transformation-rénovation à 10 ans
Location arcades actuel	152'388	152'388	152'388
Location logements	230'566	166'400	166'400
Total locations	382'944	318'788	318'788
Charges d'exploitation année 2007	112'654	112'654	112'654
Travaux entretien à 10 ans	1'500'000	1'500'000	3'000'000
Travaux entretien à 30 ans	1'000'000	1'000'000	800'000
Retour sur investissement année	2046	2056	2059
Durée estimée	37 ans	47 ans	50 ans
Rendement brut	6.4%	5.3%	5.3%
Rendement net	4.5%	3.5%	3.5%



Préconsultation

M. Christian Zaugg, président de la commission des finances (AGT). Mesdames et Messieurs, vous le savez, il est de tradition, quand la commission des finances examine par avance une proposition qui ne lui a pas été officiellement renvoyée, que le président de la commission rende compte au Conseil municipal du contenu de la séance, ici, de l'audition du vice-président du Conseil administratif, M. Rémy Pagani, qui était accompagné de sa codirectrice, M^{me} Charollais.

Il s'agit donc, comme vous l'avez appris, d'une proposition relative à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles contigus des 55 et 57, rue de Berne, en bas desquels on trouve une pizzeria bien connue. Ces immeubles, dont le prix a été fixé dans le cadre d'une vente aux enchères à 5 580 000 francs, aujourd'hui en vente pour près de 6 millions de francs en tenant compte d'un état locatif de 382 944 francs, font partie de l'un des derniers lots de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève.

Le Conseil administratif avait proposé de les acheter 4 millions de francs à la fondation, mais cette dernière n'a pas donné de suite favorable à cette offre d'achat. Il ressort de cette audition que les immeubles ont été expertisés par la fondation, mais que le Conseil administratif n'en a pas eu connaissance, que leur prix semble surévalué et que leur état général laisse à désirer.

Des questions ont été posées à cet égard sur la toiture ou les murs porteurs, mais elles n'ont pas obtenu, pour le moment, de réponses claires et précises de la part du Conseil administratif.

Je dois toutefois informer ce Conseil municipal que j'ai reçu un téléphone de M. Luc Gilly, membre de l'association Survivre aux Pâquis (Survap), qui s'inquiète vivement de la probable disparition d'un immeuble de logement et peut-être demain de logement social aux Pâquis, même si aujourd'hui le prix de location de la pièce est estimé à 4433 francs et qu'on se situe loin du prix locatif de 3600 francs retenu pour des logements sociaux.

L'inquiétude semble d'autant plus fondée qu'un hôtel de l'autre côté de la rue aurait des velléités d'agrandissement et que les logements pourraient, à terme, faire place à des chambres d'hôtel.

Survap craint un glissement vers un quartier des Pâquis de plus en plus réservé à une élite argentée et demande donc au Conseil municipal de préserver l'avenir en achetant l'immeuble. Voilà, c'était pour votre information et afin de lancer le débat sur l'exercice éventuel de ce droit de préemption.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Voilà une façon curieuse de poursuivre une stratégie politique en vue d'étoffer et de constituer un socle de loge-

ments pérennes en Ville de Genève... Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, la qualité de cette acquisition n'est absolument pas confirmée, ni son prix d'ailleurs. Concernant la qualité, acquérir deux immeubles datant de 1950 qui nécessitent, dans les dix ans à venir, des travaux de rénovation pour environ 3 millions de francs – soit dit en passant la moitié de leur prix d'achat – nous semble peu pertinent. D'autant qu'il n'y a pas eu d'expertise approfondie et que seuls les défauts apparents ont fait l'objet de ladite expertise. Compte tenu des informations communiquées à la commission des finances, cette expertise ne pouvait convaincre totalement quant à la qualité de l'objet.

Concernant le prix, acquérir des immeubles 2 millions de francs plus chers que l'offre préalable proposée par la Ville de Genève en juin, et payer aujourd'hui 6 millions de francs, la moitié de la somme inscrite au plan financier d'investissement, nous donne l'impression que certains jouent au monopoly.

Pour ces deux raisons, l'Union démocratique du centre n'est absolument pas convaincue du bien-fondé de ce droit de préemption et elle le refusera.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Sur le principe et par principe, le groupe socialiste est favorable au droit de préemption, car il est nécessaire, en tant que municipalité, collectivité publique, voire Canton, chaque fois que c'est possible, d'acquérir du terrain et de permettre l'octroi de droits de superficie. A chaque fois, la maîtrise du foncier nous offre la possibilité de réaliser des logements économiques et des logements pour l'ensemble de la population.

En ce qui concerne le droit de préemption pour un immeuble, on remarque – c'est important de le souligner – qu'il s'agit ici d'un immeuble de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (BCG). Cette fondation avait pour mission de vendre aux plus offrants les immeubles qui étaient dans son parc pour compenser les pertes de la BCG lors des mises aux enchères. Or il faut rappeler que la Ville de Genève ne peut pas se porter acquéreur lors d'une vente aux enchères, puisqu'elle n'a pas de liquidités. Raison pour laquelle, au Canton, il y a la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif, qui a été dotée de 30 millions de francs pour pouvoir, de cas en cas, se porter acquéreur d'immeubles.

Dans le cas des immeubles de la Fondation de valorisation des actifs de la BCG, il est important de voir que, lorsqu'une collectivité publique peut acquérir un immeuble, elle peut conserver des logements bon marché dans le temps. C'est ce que la préopinante de l'Union démocratique du centre a rappelé tout à l'heure en disant qu'il s'agissait de logements sociaux pérennes. Oui, chaque fois que c'est possible, le Parti socialiste est pour acquérir des immeubles et les mettre dans le parc immobilier pour offrir des logements économiques.

Alors, bien sûr, soit le coût de l'immeuble, soit celui des loyers, qui peuvent être élevés un certain temps, soit aussi le coût des rénovations tel qu'il a été mentionné, tout cela entre dans ce montant-là. Mais, à terme, comme les loyers seront bas, c'est un investissement qui fait que la Ville se retrouve propriétaire, mais, surtout – c'est là le plus important – que les locataires peuvent conserver des logements à loyer abordable. Dans l'état de pénurie de logements que nous connaissons aujourd'hui, particulièrement pour une très large majorité de la population, le Parti socialiste est favorable à l'acquisition de terrain chaque fois que c'est possible, comme je l'ai dit, de le mettre en droit de superficie et que la Ville exerce son droit de préemption pour accueillir des logements et les mettre dans son parc de logement social. C'est en cela que le Parti socialiste affirme sa politique du logement et, par conséquent, nous voterons ce droit de préemption.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Le groupe A gauche toute! est aussi pour le principe d'acquérir des immeubles dans la commune quand ils se présentent, car cela permet de pérenniser le logement social et de posséder du terrain au centre-ville, à dix minutes de la gare. C'est important, parce que nous pourrions acheter du terrain à l'extérieur, mais ce ne serait pas favorable aux habitants de la Ville. Si nous achetons du terrain à l'intérieur de la ville pour du logement, c'est profitable aux habitants, surtout dans ce quartier où les hôtels ont tendance à se développer.

Cet immeuble ne comporte pas seulement du logement, il y a aussi des restaurants, et c'est important que la Ville ait ce genre d'immeuble au centre pour permettre aux habitants de rester dans le quartier et de ne pas voir leur immeuble démoli et remplacé par autre chose.

M. Alexandre Chevalier (L). Nous en avons déjà vu des projets mal ficelés dans cette enceinte, mais un projet tel que celui-là, ça fait vraiment longtemps! Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Valiquier Grecuccio que le dogmatisme, le populisme et les mensonges, ça va un moment mais, là, ça suffit!

Qu'y a-t-il dans ce droit de préemption? D'abord, je rappelle qu'un droit de préemption n'est pas une obligation, c'est une possibilité pour un patrimoine et des logements supplémentaires. Il s'agit, pour ce droit de préemption, d'un immeuble déjà bâti et non pas des droits à bâtir ou des terrains à bâtir. Cet immeuble comporte quinze logements déjà occupés par des locataires, qui ne partiront pas; il n'y aura donc pas de logement supplémentaire. Arrêtons alors de faire croire aux Genevoises et aux Genevois qu'on construira du logement en faisant un droit de préemption!

De plus, on peut se poser la question du sens des affaires de la Ville. C'est tout de même extraordinaire qu'au moment où la Ville s'intéresse à cet immeu-

ble le prix est de 5,4 millions de francs, puis la Ville fait des estimations – mais à la louche, c’est un peu ce qui a été dit en commission – et elle considère que cela vaut au maximum 4 millions de francs. Ensuite, lorsqu’il vient tout à coup à l’esprit de la Ville de reprendre ce dossier – pour ne pas dire cette casserole – le prix s’élève à plus de 6 millions de francs! Et là, oui, c’est un bon prix pour la Ville: apprécions le sens des affaires et la dépense de l’argent public faite par cette municipalité! Il n’aura donc pas suffi de dépenser plus de 1 milliard de francs lors du dernier budget, il y a dix jours, puisque nous continuons allégrement, avant les fêtes, à jeter l’argent par les fenêtres et à rendre notre Ville encore plus obèse. Décidément, quelle majorité irresponsable nous avons dans ce Conseil municipal, qui s’accorde pour voter sur le siège 6 millions de francs!

Le groupe libéral n’accepte pas de continuer de jeter ainsi l’argent par les fenêtres. Nous ne pouvons pas accepter un droit de préemption pour un immeuble dont les travaux s’élèvent quand même à 3,5 millions de francs. Cela veut dire qu’il faudrait investir plus de la moitié de la somme pour rentabiliser un immeuble dans cinquante ans, sans mettre un logement supplémentaire sur le marché. Arrêtez de nous faire croire qu’on améliorera la situation du logement en ville avec ce genre de proposition! Dans le privé, des personnes sont prêtes à investir ce qu’il faut pour que cet immeuble insalubre devienne salubre. Les libéraux n’accepteront pas ce droit de préemption.

M. Jacques Hämmerli (UDC). J’aimerais compléter l’intervention de ma collègue M^{me} Buchet-Harder, qui a donné la position de l’Union démocratique du centre. Mesdames et Messieurs, il importe que ce Conseil municipal sache quelle activité lucrative s’exerce dans cet immeuble. Selon moi, il n’appartient pas à une collectivité de tirer, même indirectement, ses ressources du fruit de l’exploitation de la femme. Je vous remercie de votre attention.

M. Alexandre Wisard (Ve). Sur le principe, le groupe des Verts est très favorable au droit de préemption, puisqu’il permet à la municipalité d’acquérir soit des terrains, soit des immeubles et de conduire une politique sociale en matière de logement. Mais il faut appliquer ce droit de préemption avec pragmatisme et non avec dogmatisme.

Ce soir, nous avons entendu des groupes opposés: certains ne veulent pas acheter, pensant que le privé c’est vraiment le bonheur, d’autres pensent que la Ville doit tout acheter et municipaliser le sol. Nous, les Verts, nous sommes vraiment plus pragmatiques par rapport à cette proposition. Nous avons affaire à deux immeubles valant 6 millions à eux deux, avec des frais de rénovation estimés, à la louche, à 4 millions, soit 10 millions de francs. Pour nous, c’est bien trop cher

payé pour acquérir 15 appartements. Initialement, la Ville avait proposé un juste prix qu'elle estimait à 4 millions de francs. Nous pensons qu'elle aurait dû rester sur cette première impression.

Je termine en ajoutant qu'acheter ces deux immeubles ne mettra pas un seul logement supplémentaire sur le marché à Genève. On peut même partir de l'idée, si les gens sont dans ces immeubles depuis un bon moment, qu'ils ont des loyers relativement corrects. Le fait que la Ville acquière ces immeubles n'a pas de sens et c'est pourquoi nous vous proposons de ne pas soutenir cet achat.

M. Robert Pattaroni (DC). Je serai bref, car notre groupe partage les interventions du Parti libéral et du groupe des Verts. Il faut savoir que la Ville a estimé, à un moment donné, que si nous devions acheter cet immeuble, c'était à un prix de 4 millions de francs pour atteindre l'objectif de loyers de l'ordre de 3200 francs la pièce par an, ce qui n'était pas certain en raison des frais importants de rénovation.

On peut vouloir la mixité, il faut la maintenir; on peut vouloir des logements sociaux, mais je pense que, dans le cas particulier, ce n'est pas à la Ville de faire cet effort. Le Conseil d'Etat, par la voix de M. Mark Muller, a dit clairement son intention de vouloir faire un effort d'investissement en la matière. C'est donc au Conseil d'Etat de le faire – il en a les moyens – et, le cas échéant, d'entrer en partenariat avec une fondation.

La Ville ne peut pas s'occuper de la reprise de ces deux bâtiments qui, véritablement, ne correspondent pas à ce qui nous permet de faire notre politique de logement social. Nous dirons non également.

M. Olivier Fiumelli (R). Tout a été dit. Je relèverai encore une fois qu'on s'apprête à dépenser ici 6 millions de francs pour acquérir cet objet, plus 3,5 millions de travaux, et la collectivité publique a déjà perdu 2 630 000 francs avec la Fondation de valorisation des actifs de la BCG. Résultat des courses, si ce projet est accepté, la collectivité publique dépensera 12 millions de francs pour zéro logement en plus. J'avais cru comprendre que la politique de la Ville était de construire des logements et non pas de claquer 12 millions de francs pour zéro logement à l'arrivée... Pour cette raison, nous refuserons cette proposition.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviens une seconde fois, Monsieur le président, car j'estime avoir été mise en cause par le préopinant libéral, mon parti avec, et j'entends rétorquer.

En conséquence, je dirai au préopinant libéral – vous transmettez, Monsieur le président – que ni mon parti ni moi-même ne sommes populistes. Je peux tout à fait admettre que des arguments différents de mon parti se développent de part et d'autre de cette enceinte, sinon nous serions toutes et tous dans le même parti. Mais je ne peux pas accepter d'entendre dire que mon attitude et celle du Parti socialiste relèvent du populisme, parce que les mots ont un sens. En outre, je ne peux pas accepter non plus d'entendre que nous mentons à la population. Si vous avez bien écouté, j'ai distingué à la fois l'acquisition de terrains et l'achat d'immeubles. Ces deux points n'ont donc pas été mélangés.

Maintenant, concernant la municipalisation du sol telle qu'elle est évoquée dans le programme du Parti socialiste, je signale que, lorsque Gorbatchev a décidé de passer à l'économie de marché, il a sollicité des Prix Nobel de l'économie libérale des Etats-Unis. Ils lui ont dit que l'important était de conserver la maîtrise du sol pour garantir des activités à l'ensemble de la population et des logements. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des économistes, des Prix Nobel situés plutôt à droite.

Il faut aussi relever que, à l'exemple de villes tout à fait performantes du point de vue économique, Amsterdam possède la maîtrise de son sol et octroie des droits de superficie. Je n'ai pas honte de dire que cette pratique-là est visée par mon parti et que, effectivement, elle fait partie de notre programme politique.

Concernant la Fondation de valorisation des actifs de la BCG, vous permettez au Parti socialiste de rappeler que, si ces immeubles sont restés aux mains de la fondation, c'est parce qu'une spéculation effrénée s'est exercée. Au fond, les citoyens n'ont pas fait autre chose à travers la BCG qu'éponger des situations désastreuses en matière de spéculation, lesquelles ne proviennent certes pas des milieux que je représente.

Toujours par rapport à cette même fondation, je signale quand même que le conseiller d'Etat libéral Mark Muller a lui-même proposé l'ensemble de ces immeubles à la vente auprès des fondations immobilières et des collectivités publiques et, en cela, il a raison. Il poursuit la politique mise en œuvre par Laurent Moutinot sur le même sujet, à savoir qu'une partie de ces immeubles, à savoir des immeubles à logements modérés, pouvaient être acquis par des collectivités et être proposés à la population.

Pour revenir à cette proposition PR-660, effectivement, ces logements ont des locataires, mais la plupart des immeubles de la fondation de valorisation ont des locataires. En revanche, il est important de se dire que les loyers peuvent être maîtrisés de manière pérenne, qu'à chaque changement de locataire il est possible de trouver des personnes aux revenus inférieurs et moyens, et c'est en cela que des logements peuvent correspondre aux besoins prépondérants de la population.

J'espère avoir été claire et qu'on peut respecter, en politique, des opinions divergentes et ne pas se faire traiter de populiste! (*Applaudissements.*)

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je me permets de prendre la parole pour endosser le rôle que M. Hämmerli endosse de temps en temps, c'est-à-dire pour rappeler au Parti radical sa propre histoire, même si c'est une histoire récente. Vous, les radicaux, vous auriez dû consulter votre ancien conseiller administratif, Michel Rossetti. En effet, il vous aurait dit que l'un de ces deux immeubles, celui qui fait l'angle avec la rue du Môle, est un immeuble historique, puisque c'est celui où il est né et où ses parents tenaient le restaurant le Fin Bec. Il a fait là ses premières armes, son apprentissage et il y a ses attaches. Il avait eu la gentillesse de m'en parler ici, la première fois que je siégeais dans ce Conseil municipal.

Rien qu'à ce titre-là, en hommage à Michel Rossetti, qui a été un de nos magistrats municipaux importants, vous pourriez encore changer d'avis et, à terme, imposer une plaque en hommage à Michel Rossetti sur ce bâtiment.

M. Simon Brandt (R). J'apporterai deux éléments de réponse à ce qui vient d'être dit. Premièrement, je ne crois pas que Michel Rossetti, ancien brillant maire de la Ville de Genève, accepterait de claquer 11 millions de francs pour ce projet. Deuxièmement, le Parti radical consulte évidemment ses archives et sur cette base, vu le bilan politique de Laurent Moutinot et de Christian Ferrazino en matière de logement, il n'a aucune leçon à recevoir d'une majorité politique qui n'a pas été fichue de résoudre cette crise.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je crois que tout a été dit, je serai donc bref. Le Conseil administratif vous recommande d'accepter cette proposition.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est refusée par 45 non contre 23 oui.

12. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 245 660 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 52 710 francs, destiné aux travaux de réaménagement de la rue Ferrier, soit un montant brut de 1 298 370 francs (PR-584 A)¹.

Rapport de M. Jean-Louis Fazio.

Sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, la commission des travaux s'est réunie le 23 janvier 2008 pour traiter de cette proposition que lui a renvoyée le Conseil municipal le 15 janvier 2008. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey.

Travaux de la commission

Audition des représentants du département: M. Claude-Alain Macherel codirecteur, M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, M. Francis Gremion, adjoint de direction, M. Sylvain Girard, ingénieur civil, et M. Alexandre Prina, délégué à la mobilité.

Présentation de la proposition

La construction d'un immeuble de 94 logements, aux numéros 9 et 11 de la rue Ferrier, entraîne des travaux d'aménagement et de remise en état des trottoirs, de la chaussée et des collecteurs.

Les entrées de cet immeuble débouchent actuellement sur une rue sans trottoir, côté impair. Un marquage provisoire a été réalisé, mais il est impératif de construire un nouveau trottoir afin d'assurer la sécurité des piétons et des locataires.

Afin d'assurer la sécurité et le confort des piétons, il est prévu de réaliser un nouveau trottoir côté impair, entre les rues du Prieuré et Rothschild, et d'élargir le trottoir existant en vis-à-vis.

La chaussée sera reconstruite sur ce tronçon et sa largeur permettra la mise en place d'un stationnement alterné, faisant office de modération de la vitesse de circulation.

Au vu des nouveaux gabarits, une mise à double sens de la circulation est envisagée.

¹ «Mémorial 165^e année»: Proposition, 3600.

Le réseau d'assainissement des eaux en système unitaire de la rue Ferrier sera composé d'un nouveau collecteur d'eaux mélangées, d'un diamètre de 30 cm et d'une longueur de 135 m.

Actuellement, une partie du collecteur n'a pu être inspectée par la caméra, car elle s'est effondrée. Un autre bout du collecteur, en très mauvais état, est présenté. L'usure est prononcée.

Questions

Un commissaire demande quand ont été posés ces collecteurs.

M. Gremion répond qu'ils sont en ciment et qu'ils ont été posés au début du siècle.

Un commissaire demande si, après les travaux, le nombre de places de stationnement sera le même qu'aujourd'hui.

M. Prina répond qu'il y aura quatre places en moins, vu qu'un stationnement en alternance en zone bleue est prévu.

Un commissaire croit savoir que la rue Ferrier est en sens unique; si la circulation était en double sens, est-ce que le trafic augmenterait?

M. Prina répond affirmativement.

Un commissaire aimerait savoir si l'on peut verdir un peu la rue.

M. Prina répond que la problématique dans le sous-sol ne permet pas de planter des arbres.

Le même commissaire demande ce qu'il en est des bacs à fleurs ou des bacs à arbres.

Réponse des services de la Ville: leur nombre est déjà élevé et pose problème au niveau de l'entretien. En l'occurrence, il ne s'agirait que d'objets décoratifs.

Le même commissaire revient à la charge et sait qu'une réflexion a été menée, par M. Chappuis, au Service de l'urbanisme, sur les quartiers secs en ville de Genève et que la réflexion était de planter des arbres dans certaines rues et certains quartiers qui en étaient dépourvus comme aux Pâquis et dans les quartiers aux alentours de la gare. Qu'en est-il à ce propos?

M. Macherel sait qu'il était question de jardins de poche dans des zones laissées un peu à l'abandon. Un projet d'investissement pour examiner les lieux n'a pas abouti, mais on améliore la situation petit à petit. Il faut réfléchir s'il est plus utile de prévoir des plantations en terre ou dans des bacs. Le Service des espaces verts et de l'environnement s'oppose souvent à ces derniers, vu les problèmes qu'ils posent à l'entretien.

Un commissaire remarque que ce qui est proposé est un peu sec et sans imagination. Il se demande si un groupement de professionnels a travaillé sur ce projet, il estime qu'il faut améliorer la situation partout où cela est possible.

M. Zoller répond que le projet émane de ses services.

Un commissaire explique que, concernant la circulation dans les deux sens, le Canton est l'autorité qui décide, mais que la Ville peut aussi dire qu'elle voudrait maintenir le sens unique.

M. Prina explique qu'une requête déposée dans ce sens a essuyé un refus. Il fallait modifier le projet pour obtenir l'autorisation et la Ville de Genève ne peut émettre qu'un préavis concernant la circulation. Elle a dû s'exécuter par rapport à l'Office cantonal de la mobilité (OCM) pour obtenir l'autorisation de construire.

Une commissaire relève que c'est le Canton qui n'a pas permis de négocier un sens unique.

Une commissaire regrette le manque de pistes cyclables.

M. Prina répond qu'il y en a une, mais sans aménagement particulier. Un tel aménagement n'est pas nécessaire.

Une commissaire demande quel éclairage sera réalisé dans cette rue.

M. Zoller répond que se sera un éclairage standard.

Un commissaire craint une forte augmentation du trafic de transit avec la circulation dans les deux sens.

M. Gremion explique que cette crainte a été exprimée par les services de la Ville auprès de l'OCM, mais que l'argument n'a pas été pris en compte.

Discussion et vote

Les Verts restent sceptiques après les explications données par les services de la Ville. Ils sont d'accord pour l'intervention sur les collecteurs, mais pas au sujet de l'aménagement en surface; comme on ne peut pas opter pour une partie, son groupe propose de refuser la proposition.

Les socialistes acceptent la proposition, mais ils demanderont de végétaliser un peu cette zone. Une recommandation sera proposée.

Les démocrates-chrétiens regrettent la perte de quatre places de stationnement, l'endroit étant déjà saturé. Socialement, il n'est pas juste de pénaliser les habitants et commerçants. Cependant, ils seront favorables à la proposition, même s'ils la trouvent bancale.

A gauche toute! s'abstiendra lors du vote, le projet est un peu conservateur, il ne prévoit aucune végétalisation et aucune association n'a été consultée.

Les radicaux opteraient également pour le non, mais il faut intervenir au niveau des collecteurs; ils voteront la proposition, car c'est un moindre mal!

Les libéraux déplorent la suppression de quatre places de stationnement, s'agissant d'une rue où sont installés des artisans. Concernant les aménagements de verdure, il n'est pour eux pas nécessaire d'encombrer encore cette surface. Ils voteront la proposition.

L'UDC votera sans enthousiasme la proposition pour deux raisons: les trottoirs seront utiles comme le sera le stationnement alternatif. Le statut de la rue ne nécessite pas d'embellissement.

Les socialistes proposent la recommandation suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir une végétalisation de la rue Ferrier.»

A gauche toute! suivra la recommandation proposée par les socialistes.

Mise aux voix, la recommandation du Parti socialiste est refusée par 10 non (3 Ve, 2 L, 2 DC, 1 R, 2 UDC) contre 5 oui (3 S, 2 AGT).

Mise aux voix, la proposition PR-584 est acceptée par 10 oui (2 L, 2 DC, 2 UDC, 3 S, 1 R), contre 3 non (Ve) et 2 abstentions (AGT). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste a déposé la recommandation suivante:

Projet de recommandation

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir une végétalisation de la rue Ferrier.»

En effet, ce quartier, comme toutes les rues aux alentours de la gare, manque cruellement d'espaces verts. Nous demandons donc que cette rue soit plus agréable à vivre pour les habitants, pour faire suite aussi à des études effectuées du temps de M^{me} Burnand par le Service de l'urbanisme de la Ville sur les quartiers secs, études qui demandaient de végétaliser ce périmètre.

Les socialistes souhaitent que la Ville végétalise partout où c'est possible. Merci de faire un bon accueil à cette recommandation!

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). En commission, les Verts ont refusé cette proposition. En effet, il nous semblait inadmissible de proposer des travaux en sous-sol sans une vraie et sérieuse réflexion sur les aménagements en surface. Nous ne demandons pas des aménagements luxueux, mais de réfléchir à une zone de rencontre.

Dans cette rue, pour le moment, il y a peu de trafic, mais comme la proposition demande une mise à double sens de la circulation, cela amènera plus de trafic et avec la construction d'un immeuble de 94 logements, 200 enfants se retrouveront à jouer dans la rue, parce qu'ils n'auront pas de parc à proximité. Cette rue se prête à l'installation d'une zone de rencontre.

Nous déplorons l'inattention des habitants qui ont raté le délai pour être auditionnés et qui, après le vote en commission, ont demandé à être entendus. Dans une lettre, le président de la commission des travaux a promis que le renvoi de cette proposition en commission pourrait être demandé. Les Verts ont refusé cette proposition en commission, mais vu l'état du collecteur, une intervention est urgente et c'est la raison pour laquelle nous demandons un nouveau renvoi de cette proposition en commission des travaux et, dans le même temps, l'audition des habitants. Quant à la recommandation proposée par les socialistes, les Verts l'accepteront.

M. Alexandre Wisard (Ve). Comme ma collègue n'était pas membre de la commission des travaux quand cet objet a été étudié, je me permets juste d'appuyer sur ces éléments-là. Très clairement, cette proposition a été bâclée. Il y avait urgence de reprendre les collecteurs d'eaux usées en sous-sol, mais au niveau des aménagements de surface, quand on a posé des questions, rien n'était prévu. M. Fazio a effectivement posé la question d'une végétalisation, mais rien n'était prévu et il nous a été dit que si nous voulions mettre des arbres en pot, le Service des espaces verts et de l'environnement ne serait pas d'accord de venir les arroser, ni de les entretenir. Nous avons donc refusé la proposition et je m'étonne que les choses reviennent aujourd'hui sous forme de recommandation.

Je crois que ce projet est mal ficelé et qu'il faut le renvoyer en commission pour essayer d'obtenir des éclaircissements et une proposition correcte au niveau des aménagements de surface.

Je terminerai en disant qu'il y a une aggravation de la situation sur le plan des déplacements, puisque la rue est actuellement à sens unique et ce qui nous

est proposé dans le projet est une rue à double sens. C'est donc une très mauvaise proposition, mal ficelée.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je voulais parler de l'urgence, mais je vois que le dépôt de la proposition date du 21 novembre 2007... Nous sommes donc plus d'un an après, mais toujours est-il que nous avons besoin de changer ces collecteurs. Le projet en surface est mal ficelé, je veux bien en convenir, mais je vous remercie de voter cette proposition et je reviendrai, le cas échéant, pour vous soumettre un aménagement en surface conforme aux objectifs de notre coalition. Je ne vois pas ce que je peux faire de plus à l'heure actuelle. Evidemment, je prends note de la recommandation de végétalisation de la rue, mais ces aménagements auront un prix et je reviendrai avec une nouvelle proposition. Je ne pense pas qu'il faille aller en dépassement sur des objets pareils.

M. Guy Dossan (R). J'aimerais être sûr d'avoir bien entendu la proposition du magistrat: nous votons cette proposition telle quelle, puis le magistrat reviendra dans quelque temps nous proposer autre chose. Ce soir, je ne comprends plus...

Le président. Monsieur Dossan, si le Conseil municipal vote la recommandation de la végétalisation, cela induira un coût supplémentaire qu'il faudra chiffrer.

M. Guy Dossan. D'accord, Monsieur le président, il s'agit donc juste de la végétalisation. Je crois que j'ai besoin de vacances...

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi de la proposition en commission des travaux est refusé à la majorité.

Mise aux voix, la recommandation de M. Fazio est acceptée par 43 oui contre 23 non.

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir une végétalisation de la rue Ferrier.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 53 oui contre 12 non (2 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 245 660 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 52 710 francs, soit un montant brut de 1 298 370 francs, destiné aux travaux de réaménagement de la rue Ferrier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 298 370 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 avril 2005 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 29 novembre 2006, intitulée: «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire» (M-540)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre sur pied un colloque et une campagne de sensibilisation par le biais de la formation continue sur la socialisation différenciée des filles et des garçons à l'âge préscolaire auprès des éducateurs/trices de la petite enfance.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le cadre du Festival du livre et de l'enfance que le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, par le biais de la Délégation à la petite enfance, organise depuis maintenant plusieurs années, la notion d'égalité entre garçons et filles, hommes et femmes est intégrée dans le choix des spectacles, animations, expositions, etc.

Parallèlement au festival, est organisé le Prix P'tits Mômes. Différents ouvrages, sélectionnés par les bibliothécaires de la Ville de Genève, sont proposés en lecture aux enfants; le livre ayant remporté le plus de suffrages auprès des enfants des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève est récompensé par ce prix.

Enfin, un colloque traitant spécialement de la problématique du livre et de la littérature à destination des jeunes enfants sera prochainement organisé à l'intention des responsables de secteur, directions et responsables de sites.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

¹ «Mémorial 164^e année»: Rapports, 2764.

14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 30 novembre 2005 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 7 novembre 2006, intitulée: «Précarité et mendicité à Genève» (M-576)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui présenter un état des lieux des dispositifs sociaux mis en place par la municipalité en coordination avec l'Etat pour répondre à cette situation;
- à produire, par exemple sous forme de carte de visite, un document de petit format rassemblant les coordonnées des lieux d'urgence et à le distribuer largement.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En premier lieu, rappelons que, à la suite d'un mandat du Conseil d'Etat en 1997, le Service social de la Ville de Genève (SSVG) assume la coordination des lieux d'accueil d'urgence. Ainsi, le Forum contre l'exclusion a vu le jour, regroupant une soixantaine d'institutions publiques ou privées et d'associations actives en matière de lutte contre l'exclusion, coprésidé par les magistrats chargés des affaires sociales de la Ville et du Canton.

Par ailleurs, une deuxième structure issue du Forum contre l'exclusion, et dont la présidence est assumée par le magistrat chargé des affaires sociales de la Ville de Genève, a ouvert ses portes: il s'agit de la Coordination des lieux d'accueil d'urgence, rassemblant une quinzaine de lieux se trouvant être les plus impliqués dans les besoins primaires.

Ces différents dispositifs de coordination, permettant notamment de suivre l'évolution des besoins et de proposer des développements pour y répondre, ont permis à plusieurs projets de voir le jour, parmi lesquels le Club social rive droite, l'arcade parentalité et l'Association Partage (centrale alimentaire).

Depuis ces six dernières années, le secteur exclusion du SSVG s'est considérablement développé et joue un rôle reconnu dans le dispositif social présent sur le territoire genevois.

Actuellement, l'offre proposée par la Ville de Genève est organisée de la manière suivante:

¹ «Mémorial 164^e année»: Rapport, 2395.

Deux structures d'accueil de jour:

- Club social rive gauche (CSRG), rue Hugo-de-Senger 2, 1205 Genève;
- Club social rive droite (CSRD), rue du Temple 10, 1201 Genève.

Chacune de ces structures est ouverte six jours sur sept. Le jour de fermeture hebdomadaire étant alterné, un accueil de jour est garanti 364 jours par année (1^{er} janvier fermé).

Hormis la distribution de petits-déjeuners et de repas, une écoute et un accompagnement social sont proposés aux usagers/ères. De plus, diverses activités ont été développées, comme l'aide aux démarches administratives, des ateliers de peinture ou d'entretien du matériel. Une nouvelle prestation d'accueil parents-enfants a débuté cet automne au CSRD, en collaboration avec la Délégation à la petite enfance.

Une structure de mise à disposition de logements temporaires:

- Unité logement temporaire (ULT), rue Hugo-de-Senger 4, 1205 Genève.

L'ULT gère environ 80 appartements mis à disposition par la Gérance immobilière municipale (GIM), lesquels accueillent plus de 180 personnes dont une cinquantaine d'enfants.

Ces logements sont destinés prioritairement à des personnes sans domicile fixe ou sans logement stable. La durée d'hébergement varie entre six et douze mois.

Durant cette période, un accompagnement social avec des objectifs précis, définis avec la personne logée, est mis en place afin de favoriser, à terme, un logement plus stable. Dans la mesure du possible, ce travail est réalisé en collaboration avec les institutions partenaires.

Un lieu d'hébergement d'urgence en hiver:

- Abri de protection civile, rue des Vollandes 35, 1207 Genève.

Afin de renforcer les capacités d'hébergement d'urgence pendant les périodes de grand froid, le SSVG ouvre, depuis plusieurs années consécutives, un abri de protection civile de mi-novembre à la fin mars.

Cet abri est un lieu d'accueil précaire à bas seuil d'accès destiné aux personnes sans domicile fixe.

Durant l'hiver 2007/2008, environ 700 personnes ont été accueillies, ce qui représente 15 000 nuitées.

De plus, deux collaborateurs/trices effectuent chaque nuit des rondes nocturnes afin de repérer les personnes qui sont à la rue et les inviter à se rendre dans l'abri de protection civile.

Un lieu d'hébergement d'urgence en hiver dédié aux Roms:

En prévision d'un éventuel afflux important de Roms sur le territoire genevois, un deuxième abri a été ouvert pour accueillir les femmes et leurs enfants.

Période du 16 au 30 novembre 2007 – Abri PC Carouge:

123 nuitées, dont 9 correspondant à un enfant.

Période du 4 au 25 mars 2008 – Abri PC Frontenex:

232 nuitées, 0 enfant.

Enfin, et en réponse à la demande de produire un document sous forme de carte de visite rassemblant les coordonnées des lieux d'urgence, nous signalons que le SSVG édite chaque année une brochure, «Les lieux d'accueil d'urgence à Genève», plaquette diffusée à 12 000 exemplaires et connue tant par l'ensemble des partenaires que par les personnes concernées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous avons pris acte de cette réponse qui nous satisfait en partie. Nous souhaitons que des cartes de visite avec les coordonnées des lieux d'urgence puissent être distribuées par les services de la Ville aux personnes dans la précarité et on nous répond que le Service social de la Ville de Genève édite chaque année une brochure «Les lieux d'accueil d'urgence à Genève». Il est clair que l'esprit n'est pas le même. Distribuer une carte avec un numéro de téléphone à une personne en état d'urgence n'est pas la même chose que de lui dire d'aller consulter une brochure. Là, nous estimons que le Conseil administratif aurait pu tenir davantage compte de l'esprit de la motion. Ce qui, à l'évidence, n'a pas été le cas.

15. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 5 mai 1997, sur la pétition intitulée: «Paniers de baskets à l'école Pré-Picot» (P-47)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de replacer, dans les plus brefs délais, les panneaux de basket et d'autoriser l'utilisation de ceux-ci 7 jours sur 7 dans des heures normales.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite du rapport N° 214 A d'avril 1997 de la commission des pétitions, la demande des pétitionnaires relative à la réinstallation des paniers de basket à l'école Pré-Picot a été exécutée. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance, après avoir déplacé le terrain de sport à l'arrière du bâtiment scolaire, a réinstallé les paniers.

Depuis la mise en place de cette mesure, aucune plainte n'est parvenue au Service des écoles.

Cependant, à la fin du mois de septembre 2008, la société Gérofinance adressait un nouveau courrier au Service des écoles, lui faisant part de nouvelles doléances émanant d'habitants qui se plaignent à nouveau de nuisances sonores dues à des jeux de ballon dans le préau de l'école Pré-Picot. Le service va devoir évaluer cette nouvelle situation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

¹ «Mémorial 154^e année»: Rapport, 4139.

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 octobre 2005 de M. Pierre Maudet, intitulée: «Conseil administratif: après l'agence de voyages, l'agence de placement?» (QE-198)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Plusieurs nominations récentes dans les états-majors de divers départements municipaux ont été marquées par le fait que les personnes retenues sont politiquement, voire personnellement proches des magistrats concernés.

Quels sont les critères qui prévalent au sein du Conseil administratif concernant la nomination d'une «garde rapprochée» du magistrat (nombre de personnes autorisé, types de contrat, départ des personnes si départ du magistrat)?

Quels sont les garde-fous existant en matière de nomination de proches des magistrats, issus de leur cercle privé direct (parents, époux/épouse, compagnon/compagne)?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

De tout temps, les magistrats et magistrates ont légitimement ressenti la nécessité de s'entourer de collaboratrices ou de collaborateurs qui leur étaient proches, à titre de conseillères ou de conseillers.

Pour des raisons historiques, ces conseillères ou conseillers ont souvent été nommé-e-s en qualité de hauts cadres lorsque des postes correspondants se trouvaient disponibles.

Cette manière de procéder n'étant pas jugée entièrement satisfaisante, un nouveau type d'engagement, en qualité de conseillère ou de conseiller de magistrat ou de magistrate, sous contrat de droit privé, a été prévu dans le cadre des nouveaux statuts du personnel de la Ville de Genève.

C'est sous cette forme et de manière anticipée que les derniers conseillers et conseillères des nouveaux magistrat-e-s ont été engagé-e-s.

Les membres de l'exécutif municipal ne peuvent toutefois bénéficier que d'un seul poste de cette nature par département.

Par ailleurs, le Conseil administratif a confirmé ses décisions antérieures d'interdire à un chef de service ou à un fonctionnaire exerçant un poste à respon-

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 2698.

sabilité d'engager un proche parent dans son propre service, pour autant qu'un lien direct de subordination existe entre les deux fonctionnaires.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

M^{me} Christine Camporini (R). Monsieur le président, je demande que le point suivant de notre ordre du jour, la question écrite QE-278 intitulée «Quel taux d'absentéisme en Ville de Genève?», soit traité lors d'une prochaine séance, étant donné que M^{me} Salerno et M. le maire ne sont pas là. (*Acquiescement du président.*)

17. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 26 février 2007, intitulée: «Stationnement des deux-roues motorisés» (M-481)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de solliciter le Conseil d'Etat afin de mettre à disposition pour les deux-roues motorisés un nombre de places suffisant dans les parkings publics couverts de la ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif entend mener une réflexion globale sur la gestion des deux-roues motorisés dans le cadre du plan directeur communal qui sera soumis à l'examen de la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal cet automne afin d'être mis en consultation publique en mars 2009. En effet, l'accroissement spectaculaire du parc de deux-roues motorisés en ville de Genève fait apparaître des problèmes nouveaux, en matière de sécurité routière, d'atteintes environnementales et d'occupation de l'espace public.

¹ «Mémorial 164^e année»: Rapport, 5445.

Bien que le nombre de cases deux-roues ait considérablement augmenté, ces véhicules sont encore trop souvent parqués de manière irrégulière, notamment sur les trottoirs et les places publiques, entravant gravement le déplacement des piétons, particulièrement des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Au bénéfice de la présente motion, le Conseil administratif s'est donc adressé au Conseil d'Etat pour lui demander de mettre à disposition des places de stationnement pour les deux-roues motorisés dans les parkings publics couverts.

La municipalité a souligné son intérêt et sa disponibilité à participer à un groupe de réflexion conjoint avec la Fondation des parkings, au sein de laquelle la Ville de Genève est représentée au niveau du conseil d'administration.

Cette demande peut en effet s'avérer particulièrement intéressante pour limiter le stationnement en surface de ces véhicules et permettre ainsi la réaffectation de l'espace public en faveur des mobilités douces. Cette action nécessitera toutefois que soient envisagées des mesures d'accompagnement incitant les usagers de deux-roues motorisés à utiliser les places dans les parkings.

Cela a été le cas de la place de Cornavin qui connaissait une situation préoccupante du stationnement des deux-roues motorisés. Par l'action conjuguée d'un contrôle régulier de l'usage du domaine public et de la mise à disposition de places en ouvrage à des prix incitatifs, le stationnement des deux-roues motorisés dans le périmètre de la gare a pu être amélioré. Les 70 places deux-roues du parking souterrain de Cornavin sont louées à des abonnés. A ce jour, le taux de remplissage est de 100% pour un prix incitatif de 30 francs par mois ou 300 francs l'année après l'échec du prix de lancement à 120 francs par mois. A titre de comparaison, la même prestation est facturée à environ 40 euros par mois dans des villes de même importance en Europe. Un réajustement de la tarification pourrait être envisagé au vu du succès de la formule.

On le constate, l'offre de places en ouvrage permet de satisfaire à une partie de la demande et, couplée à d'autres mesures, elle permettra de désengorger l'espace public, qui n'est malheureusement pas extensible malgré l'engouement pour les deux-roues motorisés qui sont passés de 7800 unités immatriculées au début des années quatre-vingt à plus de 46 000 actuellement.

En réponse au Conseil administratif, le Conseil d'Etat a déclaré dans son point de presse du 22 septembre 2008 qu'il entend «destiner une partie des parkings publics aux deux-roues motorisés», ce dont la Ville de Genève se félicite. Forte de ce nouvel appui, la Ville de Genève interviendra auprès de la Fondation des parkings pour développer les places de parc en ouvrage pour les deux-roues motorisés. Les gestionnaires de parkings ont par ailleurs été approchés pour développer une nouvelle offre dans leurs ouvrages. Pour sa part, la Gérance immobilière municipale gère 76 parkings. Un diagnostic en termes de location, de taux

d'occupation et de situation est réalisé actuellement. Sur la base de ce bilan, de nouvelles règles d'attribution des places seront déterminées en tenant compte de la problématique des deux-roues motorisés.

Par ailleurs, dans le cadre des contacts réguliers de ses services avec les milieux immobiliers, le Conseil administratif poursuivra la promotion de surfaces destinées à cet usage et interviendra si nécessaire dans le cadre du préavis municipal lors de la requête en autorisation de construire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je me demandais si le point suivant à notre ordre du jour, la réponse du Conseil administratif, de M^{me} Salerno, à la motion M-607 concernant Mobility, pouvait également être reporté, vu que M^{me} Salerno n'est pas là ce soir. (*Acquiescement du président.*)

18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 janvier 2007 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 26 mai 2008, intitulée: «Pour un éveil aux langues étrangères dès la petite enfance» (M-663)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports:

- d'examiner, dans le cadre du domaine de la petite enfance, dans quelle mesure il serait possible de mettre sur pied un ou des projets pilotes d'éveil aux langues étrangères des jeunes enfants et/ou d'immersion linguistique, ce en utilisant, dans le cadre de ce projet, les collaborateurs et collaboratrices déjà intéressé-e-s à tenter l'expérience, sans créer de nouveau poste;
- de prendre contact avec le Département de l'instruction publique afin de savoir quel type de coordination et de suivi pourrait être assuré, à l'école, par exemple, pour les enfants qui auraient fréquenté ce type de crèche;

¹ «Mémoire 165^e année»: Rapports, 6083.

- de contacter d’autres structures dans le canton ou ailleurs, afin de voir ce qui existe déjà dans la perspective d’établir des ponts ou des collaborations;
- de fournir une évaluation au Conseil municipal deux ans après l’acceptation de cette motion.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Jusqu’à présent, aucune institution de la petite enfance subventionnée par la Ville de Genève n’a de projet pédagogique spécifique incluant un éveil aux langues étrangères. Or, l’avenir de notre société est au plurilinguisme et au pluriculturalisme.

Considérant que:

- le jeune enfant, de 0 à 8 ans, dispose de toute les potentialités pour apprendre les langues naturellement, sans réel apprentissage, par l’intégration des sons et des jeux;
- les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève accueillent actuellement jusqu’à 120 nationalités distinctes;
- une partie du personnel éducatif employé au sein des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève est de langue maternelle autre que le français,

il serait dommage de ne pas faire profiter les enfants fréquentant les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève de ces opportunités.

Aussi, la Délégation à la petite enfance a créé un groupe de travail composé de M^{mes} Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, Christiane Perregaux, professeure à la Faculté de psychologie et des sciences de l’éducation, Cornelia Cuniberti, directrice de la crèche des Morillons, Claire Benjamin, éducatrice à la crèche des Morillons, et Marielle Kunz, directrice du secteur petite enfance des Bains.

Ce groupe va se rencontrer tout au long de l’année 2008-2009 afin de définir des objectifs clairs et précis – projet d’immersion linguistique ou d’éveil aux langues – mais aussi les moyens humains et financiers y relatifs tout en gardant en mémoire que la langue française reste le premier vecteur d’intégration à Genève.

Ce groupe accompagnera également les projets d’éveil aux langues, voire d’immersion linguistique séquentielle, qui seront lancés à la crèche des Morillons et dans le secteur petite enfance des Bains.

Un rapport est prévu pour janvier 2009.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

19. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 27 juin 2000, renvoyée au Conseil administratif le 27 juin 2000, intitulée: «Nuisances dans la cour de l'école des Charmilles» (P-30)¹.

TEXTE DE LA PÉTITION

Comme chaque année, dès le printemps, nous devons subir le bruit, hors des heures scolaires, de jour comme de nuit.

Malgré de nombreuses réclamations, interventions de la police, tentatives de dialogue, nous sommes constamment agressés par la musique techno, cris, injures, aboiements de chiens pitbulls, laissés en liberté dans la cour d'école alors que les enfants jouent.

Dernièrement, une personne de notre immeuble s'est fait agresser et a subi une tentative d'effraction à sa porte.

Nous ne nous sentons plus en sécurité et demandons que des mesures énergiques soient rapidement prises: effectifs d'intervention rapide, éducateurs de rues.

Faut-il qu'un drame arrive, enfant mordu, locataire au bord de l'énervement pour que nos autorités agissent?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite de la pétition signée par les habitants des immeubles voisins de l'école des Charmilles, le Service des écoles et institutions pour l'enfance ainsi que la Délégation à la jeunesse ont relevé que les nuisances sonores étaient générées par des groupes de jeunes occupant deux emplacements abrités du préau, jusque tard le soir.

¹ «Mémorial 158^e année»: Déposée, 572.

Les travailleurs sociaux hors murs de la Délégation à la jeunesse sont entrés en contact avec ces jeunes pour les sensibiliser aux règles de respect du voisinage. De plus, des tournées de surveillance ont été mises en place.

Les plaintes se poursuivant, l'emplacement où se réunissaient les jeunes, espace bien abrité des regards et des intempéries, a été modifié. Les tables et bancs ont été retirés. En remplacement, un lieu situé dans le préau des petits a été aménagé dans une partie du périmètre beaucoup plus exposée.

Ces mesures ont immédiatement eu un impact positif et les plaintes de la part des habitants ont cessé, à l'exception de quelques doléances exprimées durant l'Eurofoot 2008, qui ont d'ailleurs déclenché l'intervention de la Délégation à la jeunesse.

Enfin, dans le cadre de l'assainissement de ce préau, une concertation a été menée par le Service des écoles et institutions pour l'enfance avec le corps enseignant de l'école des Charmilles. Des travaux ont été entrepris durant l'été 2008 en vue de supprimer la butte située devant le préau, laquelle favorisait des rassemblements nocturnes d'adolescents et, depuis, les habitants ont exprimé leur satisfaction.

Actuellement, d'entente avec les partenaires du quartier, le Service des écoles et institutions pour l'enfance est en train d'installer une nouvelle place de jeux, ainsi qu'un terrain de football et de basketball. L'emplacement et la disposition de ces éléments ont été déterminés de manière à offrir de réels espaces de jeux aux enfants de l'école, tout en limitant les risques de nuisances pour les habitants.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

20. Réponse du Conseil administratif:

- aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 14 mai 2002, sur la pétition intitulée: «Nuisances dans le quartier de Plainpalais depuis qu'il y a le Jackfil (Nouveau Palais/Uni-Mail)» (P-29)¹;
- aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 14 mai 2002, sur la pétition intitulée: «Pour la survie du Palais» (P-38)².

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie les pétitions P-29 et P-38 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

Le Conseil municipal:

- prend acte du jugement du Tribunal administratif qui aboutit à la fermeture de cette salle;
- formule ses préoccupations quant à la disparition d'un lieu qui répondait à un besoin en fournissant un endroit sûr, proche et adapté aux adolescents dès 16 ans;
- demande au Conseil administratif d'étudier, en collaboration avec la Délégation à la jeunesse de la Ville de Genève, quelles mesures il faudrait prendre afin de trouver des lieux adéquats pour répondre aux besoins de ces jeunes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ces pétitions sont caduques. En effet, cette salle est maintenant mise à disposition par l'Etat de Genève pour des cours de musique. Jackfil a trouvé une solution en s'installant dans la zone industrielle de Vernier. Quant à la Délégation à la jeunesse, elle s'emploie à ouvrir et à animer des locaux en gestion accompagnée afin que les jeunes puissent pratiquer la musique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

¹ «Mémorial 159^e année»: Rapport, 6467.

² «Mémorial 159^e année»: Rapport, 6467.

21. Réponse du Conseil administratif:

- **aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 janvier 2002, sur la pétition intitulée: «Flâner à Saint-Gervais» (P-52)¹;**
- **à la motion de la commission ad hoc Saint-Gervais, acceptée par le Conseil municipal le 16 janvier 2007, intitulée: «Modérons la circulation à Saint-Gervais, en vitesse et en volume!» (M-486)².**

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-52 au Conseil administratif avec la recommandation d'intervenir rapidement afin de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes.

Par ailleurs, le Conseil municipal souhaite un listage de tous les objets concernant le quartier et qui n'auraient pas encore été mis en œuvre.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que des mesures concrètes visant à la modération de la circulation soient prises immédiatement dans le quartier de Saint-Gervais, en particulier la création d'une zone de rencontre aux rues des Etuves, Kléberg, Vallin, l'aménagement d'un parc sur la place Simon-Goulart, la suppression du transit dans les rues Paul-Bouchet et Kléberg (tronçon Winkelried-Mont-Blanc) et, en général, l'instauration d'une zone de rencontre ou d'une zone 30 km/h dans l'ensemble du périmètre de Saint-Gervais, et ce en tenant compte, notamment, des besoins des petits commerçants, ainsi que la redéfinition des rues de Coutance et de Cornavin, axe principal des Transports publics genevois;
- de sécuriser le passage pour piétons au bas de la rue de Coutance.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La construction imminente du TCOB (tramway Cornavin-Onex-Bernex) va profondément modifier le paysage du quartier central de Saint-Gervais. Dans ce

¹ «Mémoires 159^e année»: Rapport, 4079.

² «Mémoires 164^e année»: Rapport, 4286.

sens, le Conseil administratif a chargé le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de reprendre des études qu'il avait menées jusqu'à ce jour afin de définir un nouveau schéma de circulation du quartier tenant compte de cette nouvelle donnée. En effet, dans le cadre de la procédure en approbation des plans (PAP) relative au TCOB, la Ville de Genève, l'Etat et le principal commerce du quartier ont mené une conciliation en vue d'une nouvelle organisation des flux de circulation. Celle-ci prend en compte l'accessibilité du parking de la place Grenus et les impératifs liés à la progression des transports publics, tout en laissant la possibilité dans une seconde étape de mettre au point un schéma de circulation qui juggle le transit de façon définitive. Cette mise en œuvre par étapes est nécessaire afin de ne pas entraver la construction du TCOB par les rues de Coutance et de Cornavin. D'entente avec l'Etat et le grand magasin, un affinement de la réglementation du trafic et les aménagements en découlant seront menés par la suite. Toutefois, les mesures de circulation prévues dans le cadre de l'édification de la ligne du TCOB modéreront le transit du fait d'une régulation sur le quai des Bergues.

Concernant les rues de Cornavin et de Coutance, la construction du TCOB répondra aux attentes tant de la pétition que de la motion, en laissant ces rues exclusivement à la disposition des transports en commun et des cycles. L'approvisionnement des commerces riverains restera possible pour autant qu'ils ne disposent pas d'autres accès.

La sécurisation du passage piétons au bas de la rue Coutance sera réalisée dans les faits par l'agrandissement de la place de Saint-Gervais qui sera libérée de la circulation actuelle.

A propos de la place Simon-Goulart, une requête en autorisation de construire a été déposée le 20 juillet 2005 suite à un concours d'architecture. Dans le délai imparti, des observations ont été formulées par le Touring Club Suisse et des commerçants riverains qui craignaient pour l'accessibilité de leur commerce avec des véhicules individuels. Pour mémoire, le Service d'aménagement urbain répondait au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement que la place Simon-Goulart appartient au domaine privé de la Ville de Genève, et ce depuis 1956, date de l'aménagement de cette place qui accueillait un marché bihebdomadaire. Les voitures étaient tolérées en l'absence du marché, état de fait qui s'est transformé en habitude suite à la suppression du marché. Après diverses observations tant de l'Office cantonal de la mobilité que du Service d'incendie et de secours dont il a été tenu compte, l'autorisation de construire a été accordée le 5 mai 2008 et est actuellement en force.

A la place du parking, le projet prévoit l'aménagement d'une place piétonne, ainsi que le demandait la pétition P-73 adoptée par le Conseil municipal le 9 avril 2003, et d'une zone de rencontre en haut de la rue Vallin. L'aménagement ne pourra débuter qu'une fois le chantier du TCOB terminé, car la place sera occu-

pée par les installations de chantier. Le Conseil municipal devra encore se prononcer sur une demande de crédit relative à l'aménagement de la place qui pourra être livrée aux habitants à l'horizon 2012.

Concernant les autres demandes de la pétition P-52, le Conseil d'Etat, dans son rapport du 21 février 2008 au Grand Conseil à propos de la pétition «Flâner à Saint-Gervais», indique partager pour l'essentiel le constat des pétitionnaires: «Ce quartier mérite d'être libéré de l'emprise excessive des véhicules motorisés, cela d'autant plus que de grands parkings publics encadrent le site (tels ceux des Alpes, de Cornavin et du Seujet).» Le Conseil d'Etat souligne que l'arrivée du TCOB dans le quartier représente une belle opportunité, à la fois de réduire le trafic motorisé et de répondre en partie ou en totalité aux invites de la pétition.

C'est dans ce sens que le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité entend poursuivre les discussions avec les différents services et les acteurs du quartier pour proposer des solutions concrètes afin de limiter drastiquement le transit dans le quartier. Par ailleurs, l'Unité d'action communautaire des Grottes élabore actuellement un contrat de quartier pour une démarche expérimentale avec le périmètre de Saint-Gervais dans le cadre d'une démocratie participative.

S'agissant de la rue Lissignol et de la cour attenante, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, d'entente et en collaboration avec les riverains, a réalisé des travaux au printemps 2003 qui répondent aux demandes des pétitionnaires. En effet, la pose de bornes rétractables aux deux extrémités de la rue permet de réguler la circulation et de faire appliquer l'interdiction générale de circuler. Cette mesure autorise toutefois l'approvisionnement des commerces et artisans de la rue. La cour, quant à elle, s'est vu débarrassée du parking à voitures par un aménagement avec sol perméable en gohrre.

Selon le plan directeur communal actuellement en consultation, l'ensemble du périmètre de Saint-Gervais est considéré comme espace public majeur, à l'instar de la Vieille-Ville et des Rues-Basses. La volonté du Conseil administratif est de rendre le centre-ville plus convivial et moins pollué afin d'atteindre les objectifs de la protection contre le bruit et la pollution de l'air.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

22. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 janvier 2006, sur la pétition intitulée: «Pour une route en descente barrée pendant un laps de temps défini et de manière hebdomadaire pour pratiquer le longboard» (P-126)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-126 au Conseil administratif avec la recommandation de mandater la Délégation à la jeunesse pour qu'elle mette tout en œuvre pour faciliter l'organisation de cette activité sportive dans une optique de prévention.

En échange, et compte tenu des risques d'accidents liés à ce sport, les responsables de cette activité sportive devront s'engager, auprès du service compétent, à ce que ce sport soit pratiqué, durant cette période, dans un esprit sportif et de manière raisonnable.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Délégation à la jeunesse a pris contact avec les associations d'usagers de planches à roulettes, associations regroupant les adeptes de «planches normales» et ceux pratiquant les planches de descente dites «longboard». Dans ce cadre, la Délégation à la jeunesse a participé à l'organisation de manifestations telles que «Vessy Ride», aux mois de juin et septembre 2006 et en juillet et septembre 2007.

Etant donné les nombreuses contraintes dont il faut tenir compte (manque de routes en pente; difficulté d'obtenir la fermeture de tronçons de rue, notamment lorsque cela entraîne une déviation des transports publics), seule la route de Vessy, située sur le territoire de la commune de Veyrier, a été retenue pour cet exercice.

La Délégation à la jeunesse demeure intéressée par cette activité et reste en contact avec les associations en vue de participer à l'organisation d'autres événements.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport, 4685.

23. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 novembre 2007 de M. Alexandre Wisard, intitulée: «Dangers écotoxicologiques liés à l'emploi de l'Ornistéril» (QE-279)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Lors de la séance plénière du mardi 27 novembre 2007, le conseiller administratif Manuel Tornare a affirmé que l'emploi de ce produit pour limiter la prolifération des pigeons en ville de Genève comportait des risques en matière environnementale, ce qui justifiait son abandon.

Je prie donc le magistrat de bien vouloir indiquer sur quelle-s base-s scientifique-s (publications scientifiques reconnues, études universitaires ou des écoles polytechniques) il s'appuie pour justifier l'abandon de ce produit, étant entendu que ses prédécesseurs ont utilisé l'Ornistéril pendant plus d'une vingtaine d'années, entre 1980 et 2000, sans que cela ne semble poser problème.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les pigeons en ville de Genève, comme dans toutes les grandes villes d'Europe, constituent une nuisance sérieuse.

De 1969 à la fin de 2004, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) a distribué, avec l'aide de nombreux bénévoles, des graines de maïs traitées avec une hormone contraceptive, l'Ornisteril, cela sans aucun suivi, ni comptage systématique.

Cette méthode appelle plusieurs remarques:

- aucun chiffre ne pouvant être objectivement fourni, elle permet de renvoyer dos à dos les partisans et les détracteurs du maïs stérilisant;
- l'hormone distribuée depuis de nombreuses années n'a pu se cantonner aux seuls pigeons. Le transfert dans la chaîne alimentaire est automatique. L'effet réel sur la chaîne trophique, en l'absence d'étude, peut être jugé risqué pour l'environnement. Tout au plus, il a été remarqué des naissances de pigeons malformés;
- la distribution de maïs traité, en tant que nourriture, induit une mauvaise appréciation du geste par les usagers non avertis qui peuvent légitimement penser qu'il faut nourrir les pigeons. Un calcul de l'impact du stérilisant à

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 2885.

travers la nourriture devient totalement aléatoire, puisqu'on ne connaît pas ce que représentent les graines non traitées comme part (ou quantité) de leur nourriture.

Lors du vote du budget 2005, le 4 décembre 2004, le Conseil municipal a décidé de supprimer la ligne budgétaire dévolue aux graines. Cette décision en début de période hivernale a été mal perçue par les bénévoles chargés de la distribution.

L'évolution de la population est imperceptible sur un temps si court mais, si l'hormone était efficace, la population ne devrait pas tarder à augmenter ces prochaines années.

Afin de trouver des solutions de remplacement à cette méthode anticonceptionnelle, le SEVE a pris des contacts auprès d'autres administrations et notamment avec la Ville de Bâle.

A cette occasion, le professeur Daniel Haag-Wackernagel (ancien président de la SPA de Bâle et chargé du programme antipigeons) nous a indiqué qu'il a renoncé à la méthode anticonceptionnelle pour des raisons d'équité scientifique suite aux résultats mis en évidence par un diplôme universitaire relatif à cet objet.

Par ailleurs, le travail «Comportement et régulation d'une population de pigeons des villes», réalisé par Fabienne Nötzli à l'Université de Genève, en 1991, montre que les graines traitées à l'Ornisteril sont consommées par tous les oiseaux granivores. Cette ingestion est facilitée par le piétinement causé par les passants qui réduisent ainsi la taille des morceaux et les rendent accessibles aux petits oiseaux. Les effets de l'Ornisteril peuvent donc se faire sentir sur d'autres espèces.

Concernant ces effets, R. K. Murton, R. J. P. Thearle et J. Thompson montrent dans l'article «Ecological Studies of the Feral Pigeon *Columba livia* var. I. Population, Breeding Biology and Methods of Control» (The Journal of Applied Ecology, Vol. 9, N° 3 (Dec. 1972), pp. 835-874) que l'ingestion d'Ornisteril peut être mortelle, notamment parce que la méthode de distribution ne permet pas de limiter la quantité consommée.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif a chargé le SEVE de renoncer définitivement à l'usage de l'Ornisteril afin de limiter la population de pigeons en ville de Genève et de trouver d'autres solutions respectueuses de l'environnement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 avril 2008 de M. Alexandre Wisard, intitulée: «Propreté au parc des Bastions» (QE-285)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Il y a une année déjà, au mois d'avril 2007, les pelouses du parc des Bastions ont accueilli une population nombreuse et fêtarde, avide de retrouver des espaces de détente de qualité.

L'abondance de détritux divers les lendemains a mis en évidence diverses lacunes.

Depuis douze mois, le Conseil administratif a-t-il envisagé l'installation dans le parc d'un système de récupération du verre ou du PET?

Dans ce même intervalle, le nettoyage des lieux a-t-il gagné en efficacité, les lieux n'étant pas nettoyés le week-end avant 10 ou 11 h du matin?

Enfin, la présence d'agents de sécurité municipaux a-t-elle été envisagée, afin de rappeler aux usagers les règles de base en matière de respect de la propreté de l'espace public?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

De par son emplacement et son aménagement, la promenade des Bastions est propice aux activités de plein air. Le Conseil administratif a donc limité les manifestations aux seuls événements officiels, notamment la fête des promotions scolaires, la fête du 1^{er} Mai, la Fête nationale ainsi que la course de l'Escalade.

Afin de préserver des espaces de qualité, le Conseil administratif a chargé le Service des espaces verts et de l'environnement d'adapter sa stratégie d'entretien:

- par la mécanisation du nettoyage du site au moyen d'aspirateurs et de balayeurs, permettant ainsi une intervention rapide et plus fréquente;
- en mandatant les week-ends et jours fériés une entreprise spécialisée, d'avril à octobre, afin de vider les corbeilles et de nettoyer mécaniquement les chemins;
- en émettant, lors des manifestations autorisées, des recommandations aux organisateurs par les services concernés (Service de la sécurité et de l'espace publics, Service des espaces verts et de l'environnement, Voirie – ville pro-

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 5393.

Question: projet de «Botanique urbaine» à la promenade des Bastions

pre), notamment sur le nettoyage, l'utilisation de vaisselle compostable, la protection des végétaux ainsi que l'installation de conteneurs pour le tri des déchets.

Dans le cadre de la coordination entre les services municipaux, les agents de sécurité municipaux sont chargés d'une surveillance accrue des lieux.

Malgré toutes ces dispositions, des rassemblements non contrôlés ont lieu à la promenade des Bastions durant la belle saison et nécessitent des mesures extraordinaires impliquant des partenaires extérieurs, notamment des services de sécurité et de prévention.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

25. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 avril 2008 de M. Jean-Marc Froidevaux, intitulée: «En quelle saison fleurit l'aubette?» (QE-286)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La culture hors sol détermine la croissance de plantes étonnantes, et comment ne pas se féliciter de la diversité ainsi renaissante!

Mais, de fait, le *porticum stationis* paraît une plante stérile que, malgré ma patiente observation, je ne vois fleurir. Quelle tristesse! Ne conviendrait-il pas de la transplanter en plein champ, qu'elle ne manquerait pas d'égayer?

A l'inverse, le *largitor actorum-diumorum* propose de nombreuses (dé)pêches, mais toutes ne sont pas également fraîches, certaines même dégagent un parfum de scandale qui attire les corbeaux et les pigeons. Pourquoi tant tarder à la soumettre à la taille des ciseaux d'Anastasia?

La *columba nuntiorum* semble se développer généreusement dans le terreau bitumineux... Mais est-elle recyclable sans risque de contamination ou faut-il la brûler?

Quant au *largitor tesserorum*, il est répandu ça et là, parfois même dans des casinos, mais c'est ici la sous-espèce parasite dite *latro tesserorum genevensis*

¹ «Mémorial 165^e année»: Annonce, 5569.

Question: projet de «Botanique urbaine» à la promenade des Bastions

qui accepte tout et ne rend rien! A défaut de l'arracher, ne faut-il prévenir sa diffusion?

D'aucuns observent que le *subsellium omnibus* n'apprécie guère la pluie, d'autres qu'il affectionne le *porticum stationis* qui, lui, feint l'ignorance; d'autres encore pétitionnent la *gens amoris brassensis* qui revendique à s'y enlacer. Comment résoudre cette question épineuse?

Mais, plutôt que d'user de cette question comme engrais pour la *cista purgamentorum*, bien plus, transmettre à l'auteur de cet herbier que nombreux, mais peut-être trop rares, en rien encore... Merci donc à lui, bravo, *bis repetita placent!*

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 9 juillet 2007, M^{me} Anna Larocca et M. Niklaus Strobel ont sollicité l'autorisation de réaliser le projet de «Botanique urbaine» à la promenade des Bastions.

Ce concept d'intervention artistique s'inscrit dans la tradition de la promenade des Bastions en tant qu'ancien jardin des plantes de la Ville et met en évidence l'histoire du mobilier urbain à Genève.

Il bénéficie de la collaboration du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité ainsi que du soutien du Fonds municipal d'art contemporain.

D'autre part, la Haute Ecole d'art et de design de Genève s'est engagée à financer la publication qui accompagne ce projet.

Compte tenu de la portée symbolique de ce concept, le Conseil administratif a répondu d'une manière favorable à cette requête.

Cette installation a été mise en place en mars 2008 pour une durée de douze mois.

Malheureusement, l'aubette ne fleurira jamais!

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Le président. Le point suivant de notre ordre du jour, la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-290, a été reporté en janvier 2009, en raison de l'absence de M. Pagani.

26. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

27. Interpellations.

Néant.

28. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3594
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3594
3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement (Règlement de la Commission consultative, art. 3, lettre a) (RCM, art. 129, lettre B)	3596
4. Prestations de serment de M ^{me} Ariane Arlotti, remplaçant M ^{me} Catherine Gaillard, conseillère municipale démissionnaire, et de M ^{me} Corinne Goehner-Da Cruz, remplaçant M. Patrick Baud-Lavigne, conseiller municipal démissionnaire	3597
5. Questions orales	3597
6. Motion du 21 mai 2008 de M ^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Silvia Machado, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Mary Pallante, MM. Patrick Baud-Lavigne, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Thierry Piguët, Christian Lopez Quirland et Christophe Buemi: «Mieux informer sur les événements planifiés sur la plaine de Plainpalais» (M-801)	3602
7. Résolution du 20 mai 2008 de MM. Alexis Barbey, Jean Sanchez, M ^{mes} Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Danièle Magnin: «Pour que le CEVA soit bien intégré dans la cité» (R-111)	3606
8. Proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 555 750 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 78 750 francs, soit un montant brut de 634 500 francs, destiné à la réhabilitation du collecteur public d'assainissement des eaux de la rue de la Corraterie, tronçon compris entre la rue de la Tertasse et la rue du Stand (PR-657)	3607
9. Proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 592 300 francs, ramené à	

- 150 000 francs, destiné à la commande d'une fresque à Hans Erni, en hommage à l'artiste, à l'occasion de son 100^e anniversaire (PR-658) 3613
10. Proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 3 627 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de 52 véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale (tranche 2007/2008) (PR-659) 3633
11. Proposition du Conseil administratif du 10 décembre 2008 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente aux enchères des parcelles 6661 et 6662 de la commune de Genève, section Cité, sises rue de Berne 55 et 57, par la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève en liquidation à M. Antoine Gini pour le prix de 6 000 000 de francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-660) . . . 3641
12. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 245 660 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 52 710 francs, destiné aux travaux de réaménagement de la rue Ferrier, soit un montant brut de 1 298 370 francs (PR-584 A) 3656
13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 avril 2005 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 29 novembre 2006, intitulée: «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire» (M-540). 3663
14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 30 novembre 2005 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 7 novembre 2006, intitulée: «Précarité et mendicité à Genève» (M-576) 3664
15. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 5 mai 1997, sur la pétition intitulée: «Paniers de basket à l'école Pré-Picot» (P-47). . . . 3667
16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 octobre 2005 de M. Pierre Maudet, intitulée: «Conseil administratif: après l'agence de voyages, l'agence de placement?» (QE-198) 3668

17. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 26 février 2007, intitulée: «Stationnement des deux-roues motorisés» (M-481) 3669
18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 janvier 2007 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 26 mai 2008, intitulée: «Pour un éveil aux langues étrangères dès la petite enfance» (M-663) 3671
19. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 27 juin 2000, renvoyée au Conseil administratif le 27 juin 2000, intitulée: «Nuisances dans la cour de l'école des Charmilles» (P-30) 3673
20. Réponse du Conseil administratif:
- aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 14 mai 2002, sur la pétition intitulée: «Nuisances dans le quartier de Plainpalais depuis qu'il y a le Jackfil (Nouveau Palais/Uni-Mail)» (P-29);
 - aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 14 mai 2002, sur la pétition intitulée: «Pour la survie du Palais» (P-38) 3675
21. Réponse du Conseil administratif:
- aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 janvier 2002, sur la pétition intitulée: «Flâner à Saint-Gervais» (P-52);
 - à la motion de la commission ad hoc Saint-Gervais, acceptée par le Conseil municipal le 16 janvier 2007, intitulée: «Modérons la circulation à Saint-Gervais, en vitesse et en volume!» (M-486) 3676
22. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 janvier 2006, sur la pétition intitulée: «Pour une route en descente barrée pendant un laps de temps défini et de manière hebdomadaire pour pratiquer le longboard» (P-126) 3679
23. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 novembre 2007 de M. Alexandre Wisard, intitulée: «Dangers écotoxicologiques liés à l'emploi de l'Ornistérial» (QE-279) 3680

24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 avril 2008 de M. Alexandre Wisard, intitulée: «Propreté au parc des Bastions» (QE-285).....	3682
25. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 avril 2008 de M. Jean-Marc Froidevaux, intitulée: «En quelle saison fleurit l'aubette?» (QE-286)	3683
26. Propositions des conseillers municipaux	3685
27. Interpellations	3685
28. Questions écrites	3685

La mémorialiste:
Marguerite Conus